

Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire

Séance du vendredi 24 septembre 2021

La Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire s'est réunie en séance ordinaire à l'Hôtel régional, le vendredi vingt-quatre septembre deux mille vingt et un à neuf heures trois sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional.

Sont présents :

Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil Régional

Monsieur Marc GRICOURT, Monsieur Charles FOURNIER, Madame Carole CANETTE, Monsieur Harold HUWART, Madame Delphine BENASSY, Monsieur Jean-Patrick GILLE, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Jean-François BRIDET, Madame Magali BESSARD, Monsieur Dominique ROULLET, Madame Anne BESNIER, Madame Gaëlle LAHOREAU, Madame Temanuata GIRARD, Vice-présidentes et Vice-présidents, membres de la Commission Permanente

Monsieur Nicolas FORISSIER, Madame Constance DE PÉLICHY, Monsieur Marc ANGENAULT, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Aleksandar NIKOLIC, Madame Mathilde PARIS, Monsieur Michel CHASSIER, Madame Mylène WUNSCH, Monsieur Philippe VIGIER, Madame Gaëtane TOUCHAIN-MALTÊTE, membres de la Commission Permanente

Assistent sans voix délibérative :

Monsieur Christophe COQUIN, Madame Jalila GABORET, Monsieur Lionel GEOLLOT, Madame Magali SAUTREUIL, Madame Karine GLOANEC MAURIN, Madame Michèle BONTHOUX, Madame Karin FISCHER, présidentes et présidents de Commission

Monsieur Jérémie GODET, Monsieur Arnaud JEAN, Monsieur Emmanuel LEONARD, conseillers délégués

Monsieur Marc FESNEAU, président de groupe

Ont donné pouvoir :

Monsieur Philippe FOURNIE a donné pouvoir à Madame Carole CANETTE, Madame Anne BESNIER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Patrick GILLE jusqu'à 9h35, Monsieur Charles FOURNIER a donné pouvoir à Madame Delphine BENASSY à partir de 10h14, Monsieur Marc GRICOURT a donné pouvoir à Monsieur François BONNEAU à partir de 11h17.

M. le Président. - Nous allons débiter nos travaux. Je suis très heureux de vous saluer, de saluer chacune et chacun pour cette première Commission permanente de notre mandat. Je vous souhaite plein d'énergie, plein de courage pour ces commissions permanentes qui, vous le savez, se tiennent très régulièrement, mensuellement et qui nous permettent de traduire les politiques générales que nous nous devons de mettre en œuvre dans la vie de notre Région, de ses acteurs économiques, associatifs, institutionnels. C'est, bien évidemment, un moment important, préparé par les commissions, qui va nous permettre d'agir et d'agir rapidement.

Avant de commencer, je voudrais vous présenter Frédérique DUPONT, qui se lève pour vous saluer, merci à elle. Frédérique DUPONT est là parce qu'elle remplace quelqu'un que, pour les anciens, vous avez connu, Catherine BIDAULT qui a fait valoir ses droits à la retraite, en sachant qu'elle occupait, je crois, Marc, un poste de même nature dans une grande ville de notre Région.

Bienvenue à Frédérique DUPONT et nous aurons évidemment besoin de ses talents, de son savoir pour que les travaux soient toujours excellemment préparés, mais je n'en doute pas. Merci à elle.

Désignation du secrétaire de séance

M. le Président. - Nous avons à désigner un secrétaire de séance, et puisque c'est la première séance, je propose que Marc GRICOURT, notre Premier Vice-Président chargé des Finances et du Personnel, s'acquitte de cette tâche.

Marc ?

M. GRICOURT. - Oui, volontiers, Monsieur le Président.

M. le Président. - Nous allons procéder à l'appel.

(Monsieur François BONNEAU procède à l'appel nominatif)

M. le Président. - Nous pouvons débiter nos travaux.

Modification de l'ordre du jour - Un rapport ajouté en procédure d'urgence

M. le Président. - Je vous propose une modification à l'ordre du jour en le complétant par un rapport en procédure d'urgence, le 21.06.01.83, qui a été mis à votre disposition par les moyens habituels et dont vous avez été informés par mail le 22 septembre 2021. Il s'agit d'un rapport qui concerne des frais de déplacement pour le 29 et le 30 septembre en Occitanie et je crois même que cela concernera notre congrès. Le rapport viendra dans le déroulé de nos travaux.

Il y a également un vote du rapport s'agissant de la désignation des représentants de la Région Centre-Val de Loire au sein d'organismes extérieurs, avant d'aborder les travaux des commissions.

Il n'y a pas de sujet sur l'ordre du jour ? *(Non)* Merci.

Nous passons à la Commission « Santé, Formations Sanitaires et Sociales, Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation, Égalité et Solidarité ». C'est Michèle BONTHOUX qui rapporte.

Michèle, vous avez la parole.

Rapport 21.06.22.11 - Direction des Politiques d'orientation et de formation, au titre du sanitaire et du social

1. Actions de formation délocalisées d'aides-soignants - Attribution de 5 subventions au profit de 4 centres hospitaliers.

2. Mise en œuvre de l'universitarisation de la formation infirmier.e et gestion des inscriptions des étudiants infirmiers - Année scolaire 2021-2022 - Attribution d'une subvention à l'Université François Rabelais de Tours

3. Intégration des étudiants et personnels d'instituts dans le système d'information de l'Université François Rabelais de Tours

4. Renouvellement de la convention constitutive du groupement d'intérêt scientifique (GIS) Collégium Santé Centre-Val de Loire (CSCVL)

Affectation des crédits

Attribution de subventions

Approbation des conventions de subventions

Mme BONTHOUX. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec une abstention du groupe Union de la Droite, du Centre et des Indépendants concernant notamment la mise en œuvre de l'universitarisation de la formation infirmiers et gestion des inscriptions des étudiants pour l'année scolaire 2021-2022.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Union de la Droite, du Centre et des Indépendants concernant la mise en œuvre de l'universitarisation de la formation infirmiers et la gestion des inscriptions des étudiants infirmiers pour l'année scolaire 2021-2022)

Rapport 21.06.22.22 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre des formations sanitaires et sociales

Plateforme documentaire régionale pour les instituts de formations sanitaires du Centre-Val de Loire

Subvention d'investissement pour le financement du développement de la plateforme régionale

Subvention de fonctionnement pour l'achat d'abonnements d'un fonds documentaire mutualisé

Affectation et engagement des crédits

Approbation des conventions de subventions

Mme BONTHOUX. - Avis favorable sur ce rapport avec une abstention du groupe de l'Union de la Droite, du Centre et des indépendants et du groupe Écologie et Solidarité.

M. le Président. - Il y a une demande de parole. Je vous en prie.

Mme FISCHER. - Bonjour. Nous considérons que c'est évidemment une bonne chose de faciliter l'accès à des documentaires numériques, mais nous ne sommes pas convaincus que toutes les voies possibles de fonctionnement intégré avec les fonds numériques universitaires aient été exploitées. Nous le regrettons et nous pensons que cela peut aussi faire doublon en termes de coût. On sait que les bouquets de revues coûtent cher et il aurait pu être plus intéressant de pousser encore un peu plus les possibilités d'intégration et de mise en réseau avec les Universités de Tours et d'Orléans.

M. le Président. - D'accord, votre observation sera portée au compte rendu.

Pas d'observations par ailleurs ? *(Non)*

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Union de la Droite, du Centre et des Indépendants et du groupe Écologie et Solidarité)

Rapport 21.06.23.39 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Enseignement supérieur
Renforcement de l'offre de formation
Soutien à l'Association pour le développement de l'Enseignement supérieur dans l'Indre (ADESI)
Approbation de la convention et attribution de subventions
Affectation des crédits

Mme BONTHOUX. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.32.40 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Recherche, technologie et innovation
Développement de la recherche en région
Modification de délibérations antérieures
Approbation d'avenants à des conventions relatives à des projets de recherche d'intérêt régional et d'initiative académique
Approbation d'avenants à des conventions relatives aux grands projets BIOPATIC, PROMESTOCK et PSAT du CPER 2015-2020
Approbation d'avenants à deux conventions relatives au programme Ambition Recherche Développement 2020 IPAT (Intelligence des patrimoines)
Approbation d'un avenant à l'accord consortium CVALO
Annulation d'une convention et approbation d'un avenant à une convention concernant le recrutement de chefs de clinique assistants territoriaux

Mme BONTHOUX. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.32.41 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Développement de la recherche en région
Colloques et programmes d'études
Attribution de subventions pour l'organisation de colloques scientifiques
Affectation de crédits
Désaffectations de subventions attribuées pour l'organisation de colloques

Mme BONTHOUX. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.32.42 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Recherche et technologie
Développement de la recherche en région
Attribution de subventions dans le cadre de la campagne d'appel à projets de recherche d'intérêt régional 2021 (APR IR 2021) (1^{re} série)
Affectation de crédits
Approbation d'un modèle de convention

Mme BONTHOUX. - Il y a eu un avis favorable sur ce rapport, avec une abstention du groupe Écologie et Solidarité concernant les projets « Détermination des mécanismes gouvernant le transport de nouveaux phytosanitaires dans le sol » (DEMETER) et « Poulet Label Durable pour l'Élevage en Région Centre » (POLDER).

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologie et Solidarité concernant les projets « Détermination des mécanismes gouvernant le transport de nouveaux phytosanitaires dans le sol » (DEMETER) et « Poulet Label Durable pour l'Élevage en Région Centre » (POLDER).)

M. le Président. - Nous passons aux rapports de la Commission « Finances, personnels, Fonctionnement de l'administration », et c'est Nicolas FORISSIER qui rapporte.

Monsieur le Président de Commission ?

FINANCES, PERSONNELS, FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

Rapport 21.06.01.78 - Direction générale en charge de l'Accompagnement des ressources humaines
Politique d'action sociale de la région centre-val de Loire en faveur des agents de la collectivité
Attribution de la convention de participation et du contrat collectif à adhésion facultative au titre de la prévoyance et de la convention de participation et du contrat collectif à adhésion facultative au titre de la santé

M. FORISSIER. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec néanmoins une abstention du groupe Communiste et Républicain sur la partie concernant la prévoyance. Seulement sur cette partie.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Communiste et Républicain sur la partie concernant la prévoyance)

Rapport 21.06.01.79 - Direction générale en charge de l'Accompagnement des ressources humaines
Approbation de la convention de mise à disposition de personnel au Comité des œuvres sociales (COS) de la Région Centre-Val de Loire

M. FORISSIER. - Rapport qui a été adopté à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

21.06.01.80 - Direction générale en charge de l'Accompagnement des ressources humaines

Approbation de la convention de mise à disposition de personnel au Syndicat mixte de coordination des transports collectifs d'Eure-et-Loir (SMCTCEL)

M. FORISSIER. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.01.82 - Direction générale déléguée Accompagnement des ressources humaines

Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le personnel de la Région Centre-Val de Loire

M. FORISSIER. - Après un long débat, il y a eu un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.01.81 - Direction de la Communication et de la Presse
Festival de Loire 2021 : attribution d'une subvention et approbation d'une convention

M. FORISSIER. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, à l'exception d'une abstention du groupe Écologie et Solidarité pour des raisons liées à l'étiage. C'est cela ?

M. le Président. - Jean-François BRIDET a demandé la parole, puis Monsieur CHASSIER.

Monsieur BRIDET ?

M. BRIDET. - Merci, Monsieur le Président.

Une explication au sujet de notre abstention. Il s'agit évidemment d'un événement qui met en avant la Loire, la batellerie mais aussi la biodiversité qui caractérise le fleuve et, en l'occurrence, on est un peu gêné par des opérations de pompage qui portent atteinte à l'écosystème du fleuve pour préparer ce festival. On souhaiterait donc qu'il y ait à l'avenir d'autres manières de faire et d'organiser pour qu'on puisse donner tout notre soutien à l'opération.

M. le Président. - Merci.

Monsieur CHASSIER, puis Monsieur FORISSIER.

M. CHASSIER. - Oui, Monsieur le Président, j'avais deux remarques.

Tout d'abord, sur le calendrier. Je comprends, on vient de renouveler notre assemblée, c'est notre première réunion de Commission permanente et on avait un calendrier un peu serré. Malgré tout, on se retrouve à voter une subvention pour une manifestation qui a démarré. Et comme nous sommes en début de mandature, je voudrais faire cette observation de façon plus générale, car il est arrivé assez fréquemment, dans le passé, que nous soyons amenés à voter des subventions pour des manifestations qui avaient déjà eu lieu, ce qui donne une impression désagréable. On a l'impression d'avoir un vote pour la forme et que les organisateurs avaient déjà l'assurance par les services que la subvention était attribuée ; autrement dit, ce ne sont pas les élus qui décident. J'espère que, dans la nouvelle mandature, on arrivera à mieux caler les subventions pour qu'on les vote en amont de l'événement. C'était la première remarque.

La deuxième remarque, c'est une observation avec une petite question. Je vois, dans la convention annexée au rapport, parmi les engagements des organisateurs de ce festival, que la mairie s'engage à mettre à disposition de la Région des places de parking réservées sur le site dans la limite des places disponibles. Nous sommes un peu étonnés dans la mesure où la Région dispose, par le biais, je crois, d'une convention, de places de stationnement dans les parkings proches et que le siège de la Région est à 400 mètres du festival. Quand on prône l'écologie, les déplacements doux à pied et à vélo, que la Région fasse réserver des places de parking encore plus près...

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci, Monsieur CHASSIER.

Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER. - Je voulais faire une remarque sur le fait que le débat que nous avons eu, comme cela a été rappelé à l'instant, concernant cette subvention portait surtout sur les questions liées à l'étiage, au fait que cette manifestation avait lieu un peu trop tôt, finalement. C'est un débat qui a déjà eu lieu. Je voulais juste faire remarquer qu'on ne peut jamais rien savoir en matière de nature et s'agissant de la Loire...

M. le Président. - Mais le Ciel vous a entendu.

M. FORISSIER. - Le Ciel nous a entendus, clairement, puisque la Loire n'a jamais été aussi haute de toute l'année. Cela change complètement la donne quand même. Voilà, je voulais faire remarquer qu'en matière d'écologie, il faut être extrêmement prudent, si je peux me permettre de le dire.

Merci.

M. FOURNIER Charles. - D'où l'abstention.

M. FORISSIER. - D'où l'abstention. Bien sûr, je comprends très bien, Charles.

M. le Président. - Il faut, dans les différents bords, veiller dans de telles manifestations à réduire les impacts environnementaux. J'entends bien les sujets. Il faut faire le maximum.

Je veux aussi dire quand même, parce qu'on le voit quand on est à la Région et vous l'avez vu cette semaine en venant aux commissions et en étant ici, que cela fait tellement plaisir que dans cette capitale de Région dont certains se plaisent à dire qu'elle est endormie, il y ait une super fête qui fait venir les gens, qui sont joyeux, qui sont heureux. Ils se baladent au bord de la Loire, ils renouent avec leur passé. Honnêtement, je trouve que c'est une belle manifestation. J'entends les sujets, mais c'est tout de même un beau moment et je pense qu'on a notre place à être au côté de cela.

Monsieur CHASSIER, pour être juste, vous avez raison, on y veille. Mais, pour être juste, il faudrait que vous puissiez dire le nombre de toutes les manifestations pour lesquelles, très normalement et très légitimement, vous êtes en situation de juger très en amont de la manifestation. C'est l'immense majorité et nous y tenons.

Pour autant, regardez la situation, nous avons eu notre installation fin juin-début juillet, c'est la première CP, le rapport doit passer, mais on y veillera. Reconnaissez que c'est très exceptionnel, ces situations. On essaie de les réduire au maximum, mais il y a des moments où il faut réagir et je crois qu'on peut, notamment sur des manifestations comme celles-ci, qui ont une histoire, faire place à l'adaptation et à la réactivité.

Marc ?

M. GRICOURT. - Oui, Président, je crois qu'il est important de marquer l'importance de cette manifestation, comme cela a été dit, et de rappeler aussi ce qu'est l'histoire de ce fleuve et tout ce qui peut contribuer à une meilleure connaissance de la biodiversité sur cet axe ligérien, et particulièrement cette année.

En effet, je rappelle que cela a été aussi l'occasion, sur tout l'axe ligérien, de fêter les vingt ans de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il ne faut pas oublier que c'est pour nous aussi un élément majeur d'attractivité de notre territoire sur le plan touristique, un élément majeur aussi pour toutes les collectivités sur l'axe mondial pour leur engagement depuis vingt ans et encore plus fortement sur la mise en valeur de cet axe ligérien au niveau des paysages, de l'architecture, du patrimoine, de la culture. Je crois que c'est aussi une année particulièrement forte grâce à ce classement au patrimoine mondial.

M. le Président. - Merci.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologie et Solidarité)

Rapport 21.06.01.83 - Cabinet - Frais d'assemblée - Frais de déplacement - Mandat spécial à confier François BONNEAU, Président du Conseil régional du Centre-Val de Loire, ainsi qu'à l'ensemble des élus pour un déplacement les 29 et 30 septembre 2021 en Occitanie

M. FORISSIER. - Il s'agit d'un congrès des Régions de France ; cela peut concerner tout un chacun dans notre assemblée.

M. le Président. - Je souhaite que cela concerne un maximum d'entre nous et que notre Région soit très présente.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. GRICOURT. - Je me permets, Président, pour les membres de la Commission de revenir en arrière sur le dossier qui a été validé à l'unanimité de la Commission et qui concerne la mise en place du RIFSEEP, du nouveau régime indemnitaire, qui est une obligation législative et réglementaire.

Il s'agit d'une avancée importante pour les agents de notre collectivité, qu'ils soient agents des lycées ou agents du siège, et ce, dans une validation, il faut le dire, à l'unanimité des représentants du personnel, après plusieurs mois de travail partagé. Cela a évidemment un coût important sur le budget ressources humaines, puisque ce sont 5 millions d'euros de dépenses supplémentaires, et c'est la raison pour laquelle nous avons obtenu l'accord des organisations syndicales pour étaler la mise en place du RIFSEEP sur trois exercices budgétaires, avec 96 % des agents qui sont concernés par une hausse de ce régime pouvant aller à *minima*, et c'était notre engagement, Président, de 50 euros jusqu'à, selon les catégories, 350 à 400 euros.

C'est aussi une avancée très importante sur la réduction des inégalités femmes/hommes en matière salariale et c'est une meilleure reconnaissance des métiers. On a eu également un débat en Commission sur la part variable avec une approche qui peut, sur des questions idéologiques, peut-être nous séparer.

En tout cas, pour répondre aux collègues de l'opposition qui souhaitaient qu'on travaille aussi sur cette question de la part variable, et ce sera aussi selon la position des organisations syndicales, la reconnaissance au mérite, etc., que quelques collègues évoquaient ne passe pas forcément par le régime indemnitaire et c'est aussi à l'occasion des CAP annuelles qu'on est en capacité de reconnaître ou pas le niveau d'engagement des agents à travers les avancements et les promotions.

Nous avons donc un outil qui nous permet de reconnaître, ou de ne pas reconnaître, la façon dont la mission des agents est rendue. Voilà ce que je voulais dire.

M. FORISSIER. - Monsieur le Président, un mot là-dessus pour dire que je rejoins Marc GRICOURT sur l'ensemble de ce qui vient d'être dit et, effectivement, ce RIFSEEP tel qu'il a été négocié, avec l'assentiment des personnels, est, je crois, une très bonne chose et constitue une vraie avancée. Mais j'irai un peu plus loin que ce que vient de dire Marc GRICOURT. Nous avons eu ce débat, c'est vrai, sur la part variable.

Dans le RIFSEEP, dans le régime indemnitaire, il y a deux parties : la partie forfaitaire, le socle, et la partie variable. Pour la seule partie variable, on n'a rien tranché parce qu'en effet cela repose sur une approche, au fond, au mérite : est-ce que l'agent a bien rempli ou a été même au-delà de ses objectifs, etc. ? Il y a toute une série de critères et, effectivement, il y a d'autres outils, et moi, je pense que c'est très important à *minima*, et c'est un peu ce qu'on avait acté, Marc, si je ne me trompe, qu'on puisse discuter avec les personnels sur cette part variable, sur la logique d'une rémunération indemnitaire au mérite aussi. À mon avis, dans le cadre du RIFSEEP, ce serait beaucoup plus équitable et presque, je dirais, égalitaire, car cela concerne vraiment tout le monde et que c'est bien balisé si on arrive à avoir cette discussion et cet accord avec les personnels sur la question du mérite.

Je crois qu'il est très important de ne pas laisser de côté les valeurs de mérite, de travail et d'effort, si je peux me permettre, dans notre approche.

M. le Président. - Merci, Monsieur FORISSIER.

Je vous en prie ?

Mme FISCHER. - Je voudrais réagir sur l'accord et sur ce que vient de dire Monsieur FORISSIER. C'est un accord qui, au contraire, semble équilibré face aux écueils d'une loi qui était dangereuse parce que, justement, elle ouvrait la voie à des primes différenciées individuelles et à ce type de perspective.

Les syndicats comme les sociologues s'accordent au contraire pour dire que ce type de primes différenciées, sur des bases soi-disant de mérite individuel, est au contraire contre-productif. Il est délétère pour les collectifs de travail d'une manière générale, qui sont toujours interdépendants, et on peut donc se réjouir que le Conseil régional ne se soit pas précipité, ce qui explique aussi l'accueil qu'a reçu cet accord auprès de l'intersyndicale.

M. FORISSIER. - Je suis extrêmement surpris par ce que je viens d'entendre, parce que précisément c'est la loi, et la loi a été votée ; permettez à un parlementaire de le faire remarquer et je le dis en présence du ministre des Relations avec le Parlement. Je pense qu'elle doit être appliquée, la loi.

Et si la loi a été votée, très largement, c'est aussi peut-être pour reconnaître et mettre en œuvre, mais en le balisant, en l'encadrant et en veillant, précisément, à ce qu'il n'y ait pas de risque d'inégalité ou de mauvaise compréhension des choses, un régime qui permette aussi de tenir compte du mérite individuel. Je pense que nos personnels, et je le dis aussi comme chef d'entreprise, attendent cela aussi. Il faut donc dédramatiser cette affaire, précisément ne pas en faire une question, Marc, idéologique et la regarder d'une manière très pragmatique dans un dialogue avec les salariés.

Moi, je peux vous dire un « truc », c'est que nous, comme beaucoup, nous ne lâcherons pas sur cette question. C'est la loi et il faut aller jusqu'au bout de la logique de la loi.

M. le Président. - Merci pour ces échanges. Le rapport a été adopté, je vous en remercie. C'est un sujet, en effet, important.

Merci, Monsieur le Rapporteur.

Nous abordons maintenant le développement économique, les fonds européens, l'économie sociale et solidaire et le numérique, et c'est Christophe COQUIN qui a la parole.

Rapport 21.06.31.48 - Direction de l'Économie

Développement et adaptation des entreprises

Actions collectives

Attribution d'une subvention à l'association VALESENS pour l'organisation de France Design Week 2021

Fonds de Développement du Sud

Attribution d'une subvention à l'entreprise BLONDEAU SARL située dans le périmètre du Fonds Sud pour raccompagner à Global Industries

Approbation de la convention

Affectation des crédits

M. COQUIN. - Il n'y a pas eu d'observations particulières sur ce rapport et il a été adopté à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.31.49 - Direction de l'Économie

Création et reprise d'entreprises artisanales, industrielles et de services

Développement et adaptation des entreprises artisanales, industrielles et de services

Aides aux entreprises

Affectation de crédits

Modifications des délibérations suivantes : CPR du 16 novembre 2018 n° 18.10.31.30, CPR du 14 février 2020 n° 20.02.31.24, CPR du 10 avril 2020 n° 20.03.31.42 et CPR du 21 mai 2021 n° 21.05.31.34

M. COQUIN. - Dans le cadre de la Commission, il y a eu un échange sur trois fiches particulières, pour lequel il n'y a pas eu de vote séparé, mais mon groupe, Écologie et Solidarité, réclamera un vote séparé sur ces trois fiches. J'y reviendrai après si vous le voulez bien. Pour le reste du texte, encore une fois il n'y a pas eu de vote, en tant que tel, séparé. Le groupe Rassemblement National et Alliés a émis une abstention pour pouvoir échanger avec les autres membres de son groupe après.

M. le Président. - Nous allons donc prendre précisément le vote après l'échange en Commission.

S'agissant du groupe Rassemblement National et Alliés, y a-t-il une position sur ce rapport ?
Monsieur NIKOLIC ?

M. NIKOLIC. - Il n'y a pas de problème.

M. le Président. - Il est voté du côté du Rassemblement National et Alliés.

Et du côté du groupe les Écologistes... ?

M. FOURNIER Charles. - Écologie et Solidarité.

M. le Président. - Écologie et Solidarité.

M. FOURNIER Charles. - On y arrivera !

M. le Président. - On y arrivera.

(Rires)

Du côté du groupe, j'ai entendu que c'était un vote favorable, mais sur trois fiches.

M. COQUIN. - Je vous les présente rapidement.

La première correspond à la société AEB pour une subvention de deux fois 20 000 euros. Le problème, c'est qu'il s'agit de développer l'exportation de la fabrication de légumes sous vide. Nous sommes favorables au développement de la filière, mais aller dans le sens de cette politique alimentaire nous laisse un peu perplexes, d'autant plus que nous avons des difficultés à développer le marché intérieur, et quand on pense qu'il faut alimenter nos lycées, nos collèges, nos cantines, il nous semble que privilégier les exportations est un problème. C'est en ce sens que nous nous abstiendrons sur cette fiche.

La seconde correspond au cinéma de Romorantin. Nous sommes favorables à cette implantation d'un nouveau cinéma ; enfin, pas à son implantation, justement. Un nouveau cinéma d'art et d'essai plus important à Romorantin va dans le bon sens. En revanche, nous nous interrogeons, et ce sera le sens de notre abstention, sur un modèle économique qui tend toujours à privilégier de plus en plus des installations à l'extérieur de la ville plutôt qu'à l'intérieur. Cela nous semble contradictoire avec la politique du Cœur de ville que nous développons par ailleurs. Cette affectation nous pose donc un problème et, en plus, je fais remarquer qu'il y a une dérogation au principe de 20 % de subvention qui a été porté à 30 %. Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette deuxième aide.

La troisième correspond à une aide de 400 000 euros apportée à Signature Technologies Automobiles. Il est clair qu'il s'agit de subventionner une activité essentiellement destinée à la promotion du sport automobile, dans la mesure où ce qui est proposé là correspond au développement de deux prototypes électriques, mais dans un but de compétition automobile. Même si on peut entendre qu'il peut y avoir des retours pour l'industrie automobile dans son ensemble, nous sommes plus que perplexes par rapport à cela. Enfin, la troisième série d'interventions pour cette entreprise correspond à la fabrication en série très limitée de véhicules pour les passionnés de sport automobile, des véhicules à plus de 250 000 euros pièce. Nous sommes plus que réservés sur l'attribution de financements publics à cette société. Nous voterons donc contre ce projet, cette troisième fiche.

M. le Président. - Le vote est donc unanime avec deux abstentions et une opposition qui vient d'être présentée.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologie et Solidarité sur les dossiers de la société AEB et de la SARL Cinexpansion du Val de Loire et avec un vote contre du même groupe sur le dossier de Signature Technologies Automobiles)

Rapport 21.06.31.50 - Direction générale Formation, Recherche, Économie, Emploi - Cellule de gestion
Création et reprise, développement des entreprises industrielles, de services, artisanales et des associations
Modifications de conventions
Approbation d'avenants

M. COQUIN. - Il n'y a pas eu d'observations particulières dans la Commission, et donc un vote unanime.

M. le Président. - Cela s'inscrit dans les assouplissements que nous avons mis en œuvre tout au long de cette crise. Il ne s'agit pas d'abandon de créances mais d'étalement dans le temps pour que les entreprises puissent être confrontées à ces remboursements à un moment où elles sont revenues à un meilleur niveau d'activité et à un meilleur équilibre financier.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.31.51 - Direction de l'Économie
Accompagnement vers l'emploi
Attribution de subventions à la Mission locale de Touraine pour l'organisation du
salon de l'emploi « Tou(R)s pour l'emploi et l'alternance » à Tours le 29 septembre
2021

Approbation de la convention
Affectation des crédits

M. COQUIN. - Sans observations particulières, adopté à l'unanimité.

M. le Président. - Non-participation de Madame GAY et Monsieur GILLE en raison de leurs responsabilités par ailleurs.

Intervenant. - C'est seulement Monsieur GILLE ; Madame GAY est dans l'autre groupe.

M. le Président. - D'accord.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de Monsieur GILLE)

Rapport 21.06.31.52 - Direction de l'Économie
Développement et adaptation des entreprises
SEM Patrimoniale - SEMPAT Territoires Développement
Cession de parts sociales à l'EPCI Communauté de communes Saultre et Sologne
Modification de délibérations antérieures

M. COQUIN. - La communauté de communes vient d'intégrer le processus. C'est une démarche assez classique et la Région reste majoritaire dans la constitution de ce capital.

Sans observations particulières ; adopté à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.31.53 - Direction de l'Économie
Économie sociale et solidaire
- Récapitulatif d'attribution de subventions régionales CAP Solidaire au titre de
l'année 2020

Affectation de crédits pour 2021

- Subvention à France Active Centre-Val de Loire pour permettre
l'accompagnement des nouvelles campagnes portées par la plateforme de
financement participatif Efferve'sens, dédiée aux projets de l'ESS : modification de
l'imputation budgétaire

Modification de la délibération n° 21.05.31.120 du 21 mai 2021

Approbation de l'avenant à la convention initiale

Affectation des crédits

M. COQUIN. - Il s'agit de reconduire pour 2021 un processus engagé en 2020 qui a très bien fonctionné sur le volet subvention.

Pas d'observations particulières de la Commission ; voté à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.31.54 - Direction de l'Économie
Pass'Création
Création et reprise des très petites entreprises
Développement de l'accès à la création-reprise d'entreprises
Avenant type n° 1 de transfert à la Chambre de métiers et de l'artisanat de la
Région Centre-Val de Loire

M. COQUIN. - Il s'agit du passage des chambres de métiers du niveau départemental au niveau régional en termes de structuration. C'est donc l'adaptation à cela.

Adopté à l'unanimité sans observations particulières.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.31.55 - Direction de l'Économie
Accompagnement du déploiement des démarches de GPECT (Gestion prévisionnelle
des emplois et des compétences territoriale) en Région Centre-Val de Loire
Attribution d'une subvention au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Gâtinais
Montargois
Affectation des crédits

M. COQUIN. - Aucune observation particulière ; adopté à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.31.56 - Direction de l'Économie
Développement et adaptation des entreprises
CAP Développement
Prolongation d'aides individuelles
Approbation des prolongations

M. COQUIN. - Pas d'observations particulières de la Commission et adopté à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.31.57 - Direction de l'Économie
Développement des TPE
Promotion de l'artisanat
Attribution d'une compensation financière pour les missions SIEG confiées à la
Chambre de métiers et de l'artisanat Centre-Val de Loire au titre de l'année 2021
pour la mise en œuvre des programmes Filières, du programme Transmission
Reprise, du programme GPEC et du programme Animation économique, mise en
œuvre de l'Observatoire de l'artisanat
Approbation des conventions et affectation des crédits
Modification de la délibération n° 20.08.31.50 du 14 octobre 2020

M. COQUIN. - Pas d'observations particulières de la Commission.

Pour mon groupe, je ferai quand même remarquer qu'on aimerait beaucoup avoir une évaluation générale des politiques qu'on mène au niveau des chambres consulaires et de l'aide qu'on leur apporte. Il serait bien d'avoir un bilan complet.

Cela a été adopté sans observations particulières ; adopté à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie.

Je veux vous dire que l'interpellation que vous portez est complètement inscrite dans l'élaboration de notre futur Schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'international, et cela viendra naturellement à la fois dans les débats et dans les dialogues avec ces organismes consulaires, Monsieur le Vice-Président chargé de l'Économie.

Merci beaucoup.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Nous passons à la Commission « Éducation, Lycées, Jeunesse, Démocratie, Sport », et c'est Madame GABORET qui rapporte.

ÉDUCATION, LYCEES, JEUNESSE, DEMOCRATIE, SPORT

Rapport 21.06.11.13 - Direction du Patrimoine éducatif, culturel et sportif

IMMOBILIER DES LYCÉES

CONSTRUCTION RÉHABILITATION RESTRUCTURATION DES LYCÉES PUBLICS

Affectations

Restructuration et mise en sécurité de l'internat du lycée Claude-de-France à

Romorantin (41) : modification du mode de gestion en mandat et du programme

Sollicitation d'aides de l'État au titre de la dotation régionale à l'investissement

dans le cadre du plan de relance « France Relance » et approbation de conventions

ÉTUDES PRÉALABLES ET FONCIER

Approbation d'une convention de servitude avec ENEDIS pour l'implantation de

canalisations souterraines de câblage électrique au lycée polyvalent Blaise-Pascal

à Châteauroux (36)

Approbation d'un protocole transactionnel lié au sinistre du plafond à l'EPLEFPA du

Loiret - Site du Chesnoy à Amilly (45)

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Approbation de l'avenant n° 10

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Passation d'un contrat de cession des certificats d'économie d'énergie déposés par

la Région

AIDE À L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT

Attribution de subventions

Approbation d'un avenant modificatif de date de convention et de montant de

subvention avec la MFR de l'Orléanais (45)

Mme GABORET. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président. - Je vous en prie, Monsieur GODET ?

M. GODET. - C'est pour signaler que le groupe Écologie et Solidarité s'abstiendra, finalement, sur l'avenant n° 10 au contrat de performance énergétique.

M. le Président. - D'accord, c'est bien pris au PV.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologie et Solidarité sur l'avenant n° 10 au contrat de performance énergétique)

Rapport 21.06.11.14 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

Désaffectation de biens meubles inscrits à l'inventaire des établissements de la Région Centre-Val de Loire

Mme GABORET. - Les membres ont émis un avis favorable à l'unanimité pour ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.11.15 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
ÉQUIPEMENT DES LYCÉES
Individualisation de subventions

Mme GABORET. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.11.16 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
NUMÉRIQUE ÉDUCATIF
Équipements, services et usages
PLAN DE RELANCE - TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Mme GABORET. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.11.17 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
POLITIQUE JEUNESSE
Fonctionnement de la Fédération des Maisons des Lycéens Centre-Val de Loire 2020
(FMDL) - Annulation d'un titre de recettes - Approbation d'un avenant
AIDE RÉGIONALE DE SOUTIEN À LA PRATIQUE SPORTIVE
Modification du cadre d'intervention de YEP'S
RESSOURCES PÉDAGOGIQUES DES LYCÉES
Attribution de subventions
ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF
« Ma Région 100 % Éducation »
Prolongation de la durée de validité de subventions

Mme GABORET. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président. - Monsieur NIKOLIC ?

M. NIKOLIC. - Évidemment, cela va dans le bon sens, on se réjouit que votre majorité nous propose ce copier-coller qu'on avait proposé il y a sept mois par un amendement. Je pense qu'on est tous d'accord sur l'intérêt d'aider la pratique sportive, surtout à un âge où les adolescents se détournent souvent du sport, malheureusement.

Il y a sept mois, nous étions en pleine crise concernant les associations sportives. Vous jugiez, et notamment Monsieur FOURNIER, que cette proposition n'était pas pertinente d'aider avec la même somme de 20 euros...

Si, si, je vais lire exactement ce que vous disiez sur un amendement que nous avons proposé, je le disais, le 18 février et qui reprenait exactement cela. Vous nous disiez à l'époque : « *Nous ne sommes pas d'accord, nous pensons que le sujet existe, mais la façon dont il est posé n'est pas la bonne.* » Alors, vous le posez exactement de la même manière. Et vous disiez : « *Je pense que c'est un sujet qu'il faut étudier, mais il n'y a pas que l'adhésion aux associations de sport* ». Et c'est pour cela que vous aviez refusé à l'époque.

Encore une fois, on s'en félicite, mais pourquoi, par sectarisme, l'aviez-vous refusé il y a sept mois ? Quel temps on a perdu à un moment où les associations étaient en pleine crise. Et pourquoi d'un seul coup, aujourd'hui, vous proposez exactement la même chose ? D'autres groupes s'étaient abstenus ; vous, vous aviez voté contre à l'unanimité, je crois, excepté Monsieur VERDIER.

Ainsi, qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui vous changez totalement d'avis ?

M. le Président. - Merci.

D'autres interventions ?

M. NIKOLIC. - Il serait intéressant d'avoir une réponse.

M. le Président. - Attendez, on n'a pas terminé le débat.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Je vois Monsieur FORISSIER qui souhaite prendre la parole.

M. FORISSIER. - Oui, Monsieur le Président, c'est un débat que nous avons eu pendant la campagne électorale. Comment fait-on, y a-t-il urgence pour faire face à la crise associative issue du Covid ? Il y a quand même une crise du recrutement dans les associations, notamment dans nos zones rurales mais c'est vrai aussi en ville. Pourquoi ? Parce que les confinements ont changé la vie d'un certain nombre de gens qui, avant, étaient très actifs dans les associations et qui aujourd'hui, pour des tas de raisons, y compris psychologiques mais aussi liées à la crainte sanitaire, ne vont plus de la même façon dans les associations. Il y a donc une crise du bénévolat mais aussi une crise dans les jeunes générations. Je le vois avec mes propres enfants, quand on est plus souvent devant Netflix qu'à faire du sport, effectivement il y a nécessité que nous fassions un effort, mais, je l'avais dit, qui doit être massif.

Je rejoins donc un peu ce qui vient d'être dit. Là, on intervient avec une prise en charge partielle sur les cotisations, sur les adhésions ou les réadhésions dans les clubs sportifs, mais est-ce qu'on ne devrait pas avoir une réflexion plus vaste sur l'ensemble des associations ? Ne faut-il pas, au fond, mettre le « paquet », quitte à mettre un peu d'argent sur la table, pour organiser et financer au titre de la Région des conventions, des rencontres inter-associatives dans les bassins de vie, etc. ? Il y a toute une série d'opérations dont, personnellement, j'attends que la Région se saisisse pour faire en sorte de relancer véritablement l'ensemble du mouvement associatif.

Je ne suis absolument pas contre cette mesure proposée dans ce rapport et on a évidemment voté pour, mais je pense qu'il faut aller plus loin et ce n'est pas simplement, d'ailleurs, la prise en charge des cotisations, c'est peut-être aussi davantage un souci en termes de communication, d'efforts politiques au sens noble du terme auprès du monde associatif. Les associations ne demandent pas forcément de l'argent. D'abord, la Région, comme les autres collectivités, a maintenu son niveau d'aide et il faut le saluer, entre parenthèses. Ensuite, elles ont eu peut-être moins de dépenses, elles ont pris moins de risques parce qu'il y a eu moins d'événements à organiser. Mais il y a quand même le sentiment qu'on ne sait pas si on va retrouver nos bénévoles, on ne sait pas si on va repartir, on ne sait pas si les adhésions, les jeunes mais aussi les moins jeunes vont revenir, et je crois qu'il faut créer une espèce de coup de tonnerre pour soutenir, par divers moyens, le monde associatif qui est très important, en particulier dans les zones rurales de notre Région.

M. le Président. - Merci, Monsieur FORISSIER.

Il y a trois demandes de parole, celle de Monsieur FOURNIER qui est interpellé, celle de Madame GABORET pour son groupe et celle de Madame CANETTE, et puis Monsieur GRICOURT.

Nous y allons, je t'en prie.

M. FOURNIER Charles. - Oui, je suis interpellé. Vous avez bien fait de relire ce que j'ai dit. D'abord, j'avais dit que le sujet existait réellement mais que cela ne concernait pas que le sport. Là, on est sur un rapport sur le sport, mais cela concerne d'autres domaines, et c'était aussi le sens de mon propos ; vous aviez une focale sur ce seul sujet et il me semblait que c'était une question plus large. Et puis on était aussi en attente à ce moment-là des interventions de l'État et il se trouve qu'en la matière, l'État est intervenu pour soutenir assez massivement les réadhésions, si bien qu'il fallait aussi caler nos choix par rapport aux décisions de l'État.

Pour aller dans le sens de ce qu'a dit Nicolas FORISSIER, sachez que la Région prévoit un rapport sur la vie associative, et ce, début 2022, car l'enjeu est aussi de concerter le secteur associatif dans sa diversité sur ce que pourrait contenir ce rapport. Et je suis assez d'accord, ce n'est pas seulement une affaire d'argent, mais aussi une affaire de soutien à l'engagement, je pense à l'engagement des jeunes par exemple, au réengagement dans la vie associative, et c'est l'idée de ce rapport qui est un rapport de soutien au fait associatif, au fait de s'engager dans les associations. Je vais d'ailleurs vous quitter pour aller rejoindre le mouvement associatif pour, justement, travailler sur ce sujet et, au mois d'avril 2022 – je pense que c'est cela, l'échéance dans laquelle nous pouvons tenir ce rapport –, il y aura toutes ces dimensions qui seront proposées par la Région pour accompagner la vie associative, même si ce n'est pas sa seule responsabilité, je le rappelle, car c'est une compétence qui est partagée par tout le monde et cela engage les responsabilités de tous les échelons, de l'État jusqu'aux communes.

La Région prendra donc évidemment sa part pour accompagner, parce que c'est tellement essentiel et on le sent dans ces moments de fracture au sein de notre corps social, la vie associative, laquelle a besoin de retrouver un élan pour faciliter les liens entre chacun et chacune.

M. le Président. - Merci.

C'est un sujet qui légitimement appelle des interventions nombreuses.

Madame GABORET.

Mme GABORET. - Une petite remarque, Monsieur NIKOLIC. L'amendement avait été rejeté aussi parce que c'était déjà dans les tuyaux. En effet, le Président de la Région Centre avait déjà annoncé devant la presse à l'Hôtel de Région le 31 janvier cette aide lors de la première Conférence régionale des sports.

M. NIKOLIC. - Ce n'est pas ce qui avait été dit à ce moment-là.

M. le Président. - Merci.

J'ai une demande d'intervention de Philippe VIGIER, ou de Monsieur FESNEAU ?

Marc FESNEAU.

M. FESNEAU. - Merci, Monsieur le Président.

D'abord, je souhaite partager le sentiment qui est le nôtre, des interrogations. Cela nécessiterait sans doute, je le dis au président FOURNIER, qu'on analyse la situation dans le détail, car je pense qu'on a des situations très disparates selon les territoires, selon la nature des associations, y compris sportives, dont certaines ont vu un réengagement. On a tous fait des forums des associations et on a des choses qui sont diverses en termes de réponses. Je veux remercier et saluer l'engagement du Gouvernement sur cette question associative, car c'est toujours bien de saluer les bonnes volontés, comme on dit. Je veux, au passage aussi, d'ailleurs, saluer ce que le Gouvernement finance dans le Plan de relance sur la question des lycées, puisque cela n'a pas été dit.

Mais sur cette question, au-delà, je pense qu'on a besoin d'avoir très vite un diagnostic de ce que sont les situations, en sachant en même temps qu'on ne peut pas complètement attendre 2022. Il faut être, me semble-t-il, réactif sur ce sujet, car il y a des associations qui ne passeront pas six mois sans qu'elles puissent se réengager. J'imagine donc que c'est ce que vous allez faire, mais je préfère le dire quand même, car il y a une temporalité – on en parlait avec Philippe VIGIER – qui est à maîtriser. Et puis, effectivement, ce n'est pas que le sport ; je pense que tous les sujets associatifs sont une question. Il y a la question à la fois de traiter les bénévoles et de traiter les pratiquants, si je puis dire, de ces associations, même si le terme « pratiquants » est plus une question sportive qu'autre chose. Par conséquent, c'est cela qu'il faut qu'on essaie de regarder ; il convient d'avoir un diagnostic de la situation et de regarder les outils.

Je partage ce qu'a dit le Président BONNEAU, pour finir, sur le fait que c'est, pour beaucoup, non pas forcément une question d'argent et de moyens initiaux, mais une question de promotion de la pratique associative. Je pense qu'on a quelque chose à porter collectivement, de l'encouragement à la pratique associative, et on a donc à travailler aussi avec l'échelon infra de collectivités locales – je pense aux communes et aux intercommunalités qui sont souvent les premiers prescripteurs dans ce domaine.

M. le Président. - Merci, Monsieur FESNEAU.

Monsieur NIKOLIC, vous avez souhaité ajouter quelque chose ?

M. NIKOLIC. - C'est simplement pour dire que comme il y a sept mois, ce n'est pas parce qu'on accompagne les associations sportives dans un but précis qui est de lutter contre les maladies cardiovasculaires, qui sont un mal terrible, qu'on va s'opposer, évidemment, à des aides pour inciter à s'engager dans les associations culturelles. Je comprends bien le fait de dire qu'il ne faut pas oublier les autres, mais je ne vois pas le rapport avec le vote sur l'amendement qu'on avait proposé il y a sept mois et sur la proposition qui est faite aujourd'hui.

M. le Président. - Merci.

Madame CANETTE, puis Monsieur GRICOURT.

Mme CANETTE. - Très rapidement, pour dire que je suis ravie que ce rapport soit l'occasion de parler plus largement des associations, mais il faut quand même ramener le sujet à ce dont il s'agit. On est sur une aide à la licence pour les jeunes qui vont s'inscrire sur Yep's, et je trouve dommage qu'on se chicane sur « vous aviez dit que », « il y a un amendement », etc., alors que les choses étaient clairement annoncées.

(Intervention de Monsieur NIKOLIC – Inaudible)

Eh bien oui, je trouve. Et après, il y a le temps ; on n'allait pas le lancer non plus en pleine campagne.

Je le dis d'autant plus facilement que je n'étais pas là. C'est notre première Commission permanente, on passe le rapport et c'est très bien comme cela, non seulement parce que cela va inciter les jeunes à retourner vers les associations ou à aller vers les associations, mais aussi parce qu'il y a un deuxième effet « Kiss Cool », j'allais dire, à savoir qu'il y a probablement des jeunes qui, pour bénéficier de cette aide – les associations sportives leur en parleront –, vont aller sur Yep's et vont pouvoir bénéficier d'autres dispositifs que met en place la Région. Je m'en réjouis absolument et je pense que le faire avant était un peu trop tôt, car il fallait qu'on se cale aussi à, c'est vrai, ce que fait l'État mais aussi à ce qu'ont fait les collectivités qui, et cela a été dit, ont pour l'essentiel toutes maintenu leurs niveaux d'intervention. Moi, en tout cas, sur les territoires que je vois d'un peu plus près, je constate que les associations, notamment les associations sportives, en ont profité pour très souvent baisser les prix des licences afin d'avoir quelque chose de convergent avec ce qu'on essaie de faire, c'est-à-dire éviter qu'il y ait des fuites, étant donné que des pratiquants, en l'occurrence des jeunes, vu le contexte incertain, se demandent s'ils ne vont pas payer leur licence pour rien. Il s'agit donc de faire diminuer ce risque d'hésitation.

Je voulais ramener le sujet à cela, redire que c'était aussi une manière d'amener vers Yep's ou d'autres dispositifs, notamment ce qu'on fait en matière de numérique, pour pouvoir être repérés aussi par les jeunes, ce qui n'empêche pas, et j'y tiens également aussi, d'avoir une réelle réflexion sur la vie associative mais qui dépasse pour le coup largement ce qu'on est en train de voter là, qui soit simplement une incitation des jeunes à retourner ou à aller vers les clubs sportifs.

M. le Président. - Merci, Madame CANETTE.

Je vais donner la parole à Marc GRICOURT, mais je crois que Philippe VIGIER a finalement souhaité prendre la parole.

M. VIGIER. - Merci, Président.

Un petit mot pour dire à notre collègue qu'il est bien qu'il y ait des moments où il y a un peu de transversalité dans les idées et que, sur des sujets comme la vie associative ou la jeunesse, on peut se rassembler. Il y aura un post-Covid, on a tous fait des forums associatifs dans nos villes respectives et on a bien vu qu'il y a un adhérent sur deux, en clair. Il y a beaucoup d'interrogations, nous sommes aussi dans une sortie des pass sanitaires et je pense que c'est au début de l'année 2022 qu'on sera vraiment en capacité à mettre de l'énergie, et il le faut parce que la cohésion, elle passe par là, elle passe avant tout par la vie associative. Tous ceux qui ont eu la chance d'être en responsabilité dans les équipes municipales le savent parfaitement et les élus sans le monde associatif ne sont rien, ce dernier étant la solidité du quotidien.

J'entends ce que disait Charles FOURNIER et je crois que vraiment qu'il faut raisonner avec comme objectif d'être opérationnel début 2022. Il faut donc profiter de ce trimestre qui est devant nous et non pas attendre janvier 2022 pour faire un « truc » qui va sortir en septembre 2022. Il faut être opérationnel, pas simplement en termes d'argent comme l'a très bien dit Marc FESNEAU, mais aussi dans ce qui touche quelque part à la reconnaissance, à la cohésion.

Et puis un mot sur la jeunesse, les plus impactés étant les jeunes. Par exemple, sur l'affaire des petits boulots, parce que de nombreux jeunes, et cela était mon cas quand j'étais très jeune, payent une partie de leurs études grâce à des petits boulots, je pense que notre Région, notre collectivité devrait être en capacité, me semble-t-il, de prendre de nouvelles initiatives, car ce sont des choses qu'on va connaître de façon encore plus cruelle dans les prochains mois.

Ainsi, autour du pilier de la jeunesse et de la vie associative, je crois qu'on pourrait donner une pleine résonance à la collectivité régionale et à l'impact qu'elle pourrait avoir sur la vie des jeunes et des associatifs au quotidien dans cette Région Centre-Val de Loire.

Merci.

M. le Président. - Merci, Monsieur VIGIER.

Monsieur GRICOURT.

M. GRICOURT. - Merci, Président.

Oui, je crois que nous sommes tous d'accord pour saluer cette aide nouvelle au soutien à la pratique sportive pour ces jeunes de cette tranche d'âge, ne serait-ce que pour les aspects positifs de la pratique sportive, pour la santé physique, morale mais aussi le vivre-ensemble, le lien social, la citoyenneté, etc. Et c'est une réponse à une inquiétude qui a été exprimée dans tout le territoire national par les associations sportives, liée à une baisse des adhésions des jeunes notamment, à la suite de cette période que nous avons connue et sans pratique sportive. C'est donc une incitation.

Au-delà, et ce n'est pas neutre non plus, il s'agit d'un soutien aux familles en termes de pouvoir d'achat, beaucoup de familles ayant vu leurs revenus en baisse, avec toutes celles et ceux qui ont été au chômage partiel, privés d'emploi, etc. Je crois que c'est une mesure qui heureusement fait l'unanimité.

Ensuite, sur les questions d'accompagnement, de promotion, d'écoute, je crois que là aussi, comme l'a dit Marc FESNEAU, dans tous nos territoires, c'est une réalité ; les mairies sont aussi dans la proximité et dans le dialogue, en tout cas pour la plupart d'entre elles, qu'on appelle permanent. Nous avons, dans la commune dans laquelle je suis, ce qu'on appelle un dialogue de gestion qui a été mis en place avec les associations, que nous rencontrons deux fois par an, et cela s'est poursuivi, malgré la crise Covid et en période de confinement, en visio pour avoir un suivi régulier de la situation financière des associations. Et comme l'a dit Nicolas FORISSIER, on n'est pas sur une problématique financière, puisqu'on s'aperçoit qu'à travers tous les soutiens qui ont été réels, de l'État, des collectivités, et n'oublions pas quand même le soutien exceptionnel dans cette Région au monde associatif à travers le dispositif Cap' Asso, la situation financière des associations est plutôt bonne. On en a même qui nous proposent, qui nous ont proposé de récupérer une partie de leurs subventions allouées l'année dernière. C'est une réalité.

C'est donc plus sur la question, en effet, de l'engagement, d'inciter nos concitoyens à s'engager dans la vie associative sur des pratiques et à s'engager aussi dans la vie des associations. Ce sont des initiatives qui relèvent plus de la proximité et donc des missions de nos communes dans l'organisation, en effet, de forums associatifs, notamment pour la promotion du sport. Nous allons initier, nous, pour la première fois un forum spécifiquement sur l'engagement associatif, en cette fin de septembre ou début octobre.

C'est simplement ce que je voulais dire et c'est une mesure qui peut en effet nous rassembler.

M. le Président. - Merci pour cet échange autour du sujet de la jeunesse, de la vie associative et du sport. Il est complètement essentiel et je souhaite que comme la plupart d'entre vous que cela réunisse ces énergies et les volontés.

Je redis avec Charles FOURNIER l'importance que nous soyons en cohérence entre l'intervention de l'État, l'intervention des communes et l'intervention de la Région ; c'est comme cela qu'on est visible. Il faut insister sur le fait qu'une campagne de communication massive accompagne cette mesure qui vous est proposée, parce que nous voulons que tous les jeunes en profitent. L'estimation qui était faite par le mouvement sportif, c'était le risque de 30 % de décrochage, c'est-à-dire 30 % de baisse des effectifs, ce qui est considérable ! C'est énorme quand on voit la place du sport dans la construction de notre société, dans l'épanouissement de nos jeunes, dans les aspects, comme cela a été cité, de santé, etc. C'est considérable. Par conséquent, on le prend en compte comme un phénomène majeur.

Cela n'épuise pas tous les sujets. Tout à l'heure, je crois que c'est Philippe VIGIER qui faisait allusion aux jobs. Je partage cette information, 180 jeunes ont été directement financés par la Région dans nos centres de vaccination. C'était, je crois, bien pour eux sur le plan financier, c'était extraordinaire pour eux – j'ai eu la chance d'en rencontrer certains – sur le plan de l'engagement, sur le fait appartenir à un collectif qui était mobilisé contre un risque majeur dans une grande cause nationale. Je crois qu'ils l'ont vécu, on n'a pas besoin de le leur expliquer, ils l'ont perçu comme cela, c'était fort.

Et puis il faut bien évidemment continuer, parce que le mouvement associatif est fondamental et parce que, même si ce ne sont pas ceux pour lesquels les risques les plus lourds, les plus graves ont été enregistrés, les jeunes sont quand même très largement impactés. On fait actuellement la visite d'un certain nombre de lycées, on y rencontre des jeunes et on mesure – et c'est la même chose dans les universités, Anne, on les a vus l'autre jour – à quel point ces deux années ont été marquantes dans leur évolution. Et c'est pour cela que nous avons commencé à travailler avec eux, que nous lancerons les États généraux de la jeunesse le 16 novembre ici, pour que, à partir de ce lancement et dans la phase qui suivra, ils puissent être, avec l'ensemble des institutions, les communes, les associations, les grands réseaux associatifs, véritablement à l'initiative pour définir les

priorités de ce que doit être une politique de la jeunesse. Et là-dedans, je partage l'idée que pour les associations, qui sont en fragilité mais ce n'est pas nouveau – et ce n'est pas la crise qui les a mises en fragilité même si elle n'a rien arrangé, elles sont en fragilité parce que les engagements d'aujourd'hui ne sont pas les engagements d'hier –, la Région doit pouvoir, à sa place, prendre des initiatives qui leur redonnent de la confiance, qui confortent des moyens. Cap' Asso est précieux, il y a ce qu'on vote CP après CP, souvent en direction du monde associatif et qui, Charles, est vraiment essentiel.

Merci de cet échange.

C'est à l'unanimité ? (Oui)

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.11.18 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

FINANCEMENT DES LYCÉES

Financement des lycées publics

Attribution de dotations et subventions

Réparation de biens mobiliers des lycées publics

Abondement

RESTAURATION ET INTERNAT

Tarifs de restauration et d'hébergement : modification de la délibération CPR n° 20.08.11.82 du 14 octobre 2020

Approbation de la convention de fonctionnement entre la cuisine centrale et les cuisines satellites des établissements Sylvia Monfort, Philibert de l'Orme et François Truffaut

Mme GABORET. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.21.10 - Direction des Politiques d'orientation et de formation - Au titre de l'apprentissage

Immobilier et équipement des CFA

Attribution de subventions au titre de l'axe 1 : financer l'équipement et moderniser les centres de formation pour la partie plan d'équipement 2021

Approbation d'un modèle de convention pour l'attribution des subventions d'équipement

Attribution d'une subvention

Mme GABORET. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.21.19 - Direction des Politiques d'orientation et de formation - Au titre de l'apprentissage

Axe 5 : encourager la mobilité européenne - Trans'Europe Apprentis

Attribution de subventions

Affectation des crédits

Mme GABORET. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.21.23 - Direction des Politiques d'orientation et de formation - Au titre de l'apprentissage

Axe 2 : soutenir les formations fragiles dans les territoires

Axe 3 : amorcer le lancement de nouvelles formations

Axe 4 : accompagner l'évolution et l'innovation des pratiques de formation

Approbation d'un modèle de convention

Attribution de subventions

Affectation des crédits

Communication sur les interventions financières de la Région dans le domaine de l'apprentissage en 2020

Mme GABORET. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.21.63 - Direction des Politiques d'orientation et de formation - Apprentissage

Conventions de partenariats avec les Opérateurs de compétences

Mme GABORET. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.25.07 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
PRATIQUES SPORTIVES

I/ MANIFESTATIONS SPORTIVES - Attribution de subventions - Affectation des crédits

II/ CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19 - Versement des aides votées - Annulation de subventions - Modification de montants alloués et report de manifestations

III/ ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL ET VÉHICULES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES - Attribution de subventions - Affectation des crédits

Mme GABORET. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président. - Oui, je vous en prie ?

M. GODET. - Merci.

Le groupe Écologiste, dans la dernière mandature, ne votait pas les aides aux sports motorisés. Le choix du groupe Écologie et Solidarité pour cette prochaine mandature est de maintenir cette position. Le sens du vote contre sur les sports motorisés, c'est que nous ne souhaitons pas que l'argent public aille encourager ce genre de pratique.

Nous voterons donc contre deux subventions : l'une de 2 500 euros pour l'organisation d'une épreuve à Dreux le 26 septembre 2021 et l'autre de 2 000 euros pour l'organisation des championnats de France de ski nautique seniors à Chisseaux.

M. le Président. - Monsieur FORISSIER ?

M. FORISSIER. - Je m'interroge simplement, connaissant bien en particulier le circuit régional de La Châtre, sur le sens de ce vote récurrent que nous connaissons depuis un certain nombre d'années de la part du groupe Écologiste.

J'observe que les mêmes passionnés de sport automobile, et ils sont respectables et c'est une grande partie de notre histoire sportive et même culturelle française, sont à la recherche de solutions notamment autour de véhicules électriques, qu'il y a des opérations et des tentatives ces dernières années extrêmement intéressantes dans ce domaine. Il y a une vraie prise de conscience sur les conséquences du sport automobile en matière d'environnement, et moi je trouve qu'au contraire, on devrait, quitte à demander quelques contreparties croissantes au fur et à mesure, les soutenir.

Ainsi, je me permets, comme je l'ai déjà fait dans le passé, de dire que nous, nous soutiendrons toutes les initiatives qui permettent au sport automobile d'évoluer et en même temps de maintenir ce qui est une part importante, encore une fois, de la culture d'un bon nombre de nos concitoyens et concitoyennes dans ce pays.

M. le Président. - Merci.

Monsieur FOURNIER ?

M. FOURNIER Charles. - Oui, les efforts peuvent parfois exister et, d'ailleurs, on les a parfois reconnus quand ils étaient réels. Mais, en l'occurrence, sur ces manifestations et pour être très concret, ce n'est pas le cas et notre position est assez claire. Ce n'est pas une opposition à ceux qui pratiquent ce sport, chacun est libre de pratiquer ce sport. La question, c'est l'argent public mobilisé sur des activités émettrices de gaz à effet de serre. On peut tous dire qu'on lutte, mais quand on fait la somme de tous les sujets sur lesquels, finalement, on est prêt à faire des dérogations, on ne tient pas, évidemment, les trajectoires qui s'imposent à nous.

C'est pour cette question que nous nous opposons, non pas aux sports motorisés mais au financement public. Et quand le financement public entraînera des transformations profondes de ces activités, notre position pourra bien entendu évoluer.

M. le Président. - Merci.

M. FORISSIER. - Je ne vais pas prolonger ce débat mais, à ce moment-là, on pourrait parler des éoliennes et du coût carbone des éoliennes et on peut s'interroger...

M. le Président. - Merci...

M. FORISSIER. - ...sur les financements publics des éoliennes. Moi, je trouve...

M. le Président. - Merci, on est en Commission... En Commission permanente. Je donne...

(Brouhaha)

M. FORISSIER. - Monsieur le Président, je voulais juste dire que notre groupe aura une position constante, comme durant la mandature précédente, pour les raisons que j'ai données.

M. le Président. - Merci, Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER. - Cela permet aussi de relativiser les choses.

M. le Président. - Monsieur VIGIER ?

M. VIGIER. - Merci, Monsieur le Président.

Nous également, nous soutiendrons ce beau projet. Je voudrais simplement dire à Charles FOURNIER qu'en matière automobile, c'est la Formule 1 qui fait beaucoup de progrès, comme il le sait très bien, en matière de motorisations et avec des économies à la clé.

D'ailleurs, la maire de Paris ne s'y est pas trompée, car elle accueille une course de Formule 1 électrique chaque année, comme vous le savez. Je suis même allé l'écouter, car c'est toujours intéressant d'aller voir quelqu'un dont l'ambition écologique est marquée à tout moment et qui dit que cela participe naturellement du fait que demain on aura des véhicules beaucoup plus propres, beaucoup plus économes. C'est pour cela que nous soutenons cette belle initiative.

Franchement, la technique de haut niveau est toujours celle qui permet ensuite à l'utilisateur d'en bénéficier. Cela a été ainsi dans tous les progrès technologiques, dans l'éolien comme évidemment pour tout ce qui concerne les autres énergies renouvelables.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité sur les sports motorisés)

Rapport 21.06.25.08 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

Sport de haut niveau

I/ Aides aux athlètes listés « Relève » ou « Espoir »

II/ Soutien aux athlètes sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo

Mme GABORET. - Avis favorable à l'unanimité pour ce rapport.

M. le Président. - Merci, Madame la Rapporteuse.

Je n'avais pas vu. Monsieur NIKOLIC, je vous en prie.

M. NIKOLIC. - Évidemment, on ne peut que soutenir cela, mais je rappelle qu'on est obligé de pallier un manque terrible, puisque l'État n'attribue toujours pas de contrats sportifs de haut niveau, qu'il n'aide toujours pas les sportifs qui représentent la nation et des espoirs qui sont essentiels en termes d'image. Nous, nous comblons cela, évidemment, parce que c'est aussi l'image de notre Région, et nous approuvons. Mais je tiens à souligner, malgré ce qui avait été annoncé un temps par notre ministre des Sports, le manque d'intérêt, à trois ans des Jeux Olympiques, pour le sport de haut niveau et le manque de soutien aux sportifs qui représentent la nation.

M. le Président. - Merci, Monsieur NIKOLIC.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Nous passons aux rapports suivants, Mobilités, Transports, Intermodalités, présentés par Monsieur GEOLLOT.

MOBILITES, TRANSPORTS, INTERMODALITES
--

Rapport 21.06.29.01 - Direction des Transports et Mobilités durables

Accessibilité des personnes à mobilité réduite en gare (Accord régional de relance 2021-2022) :

- Approbation d'un avenant aux études d'avant-projet (AVP) de mise en accessibilité de la gare de Chartres

- Modification de délibération

Approbation d'une convention de financement de l'étude prospective du pôle d'échanges multimodal de la gare de Châteaudun et de ses abords

M. GEOLLOT. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.09.29.03 - Direction des Transports et Mobilités Durables
Transport routier de voyageurs
Conventions de servitude avec ENEDIS pour le passage de câbles en souterrain
afin de raccorder le nouveau hangar de l'aéroport de Châteauroux
Affectation de crédits

M. GEOLLOT. - La Commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. le Président. - Une demande de parole de Monsieur ROULLET.

M. ROULLET. - Non-participation au vote.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de Monsieur ROULLET)

Rapport 21.06.29.06 - Direction des Transports et Mobilités durables
Cotisation à l'ANATEEP et attribution de subventions à l'ANATEEP et à 3 ADATEEP

M. GEOLLOT. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.29.09 - Direction des Transports et Mobilités durables
Adoption du cadre d'intervention régional sur l'aménagement des points d'arrêt
routiers du réseau Rémi
Attribution d'une subvention à la commune de Vignoux-sous-les-Aix (18) pour la
mise en accessibilité de points d'arrêt
Attribution d'une subvention à la commune de Saint-Aignan (41) pour la mise en
accessibilité et la sécurisation de points d'arrêt

M. GEOLLOT. - La Commission a émis un avis favorable.

M. le Président. - Monsieur FORISSIER souhaite intervenir.

M. FORISSIER. - Juste un mot, puisqu'on est sur les transports, pour évoquer le hangar de Châteauroux. Est-ce que la Région, en sachant que le Covid a empêché de faire des choses, va organiser une manifestation un peu officielle, en votre présence, pour lancer ce hangar ? Je n'ai jamais été invité à quoi que ce soit et j'imagine donc que cela n'a pas été fait, mais il y a quand même un investissement extrêmement important pour notre territoire de la part de la Région, et je trouve que ce serait bien... Je parle sous le contrôle de Dominique ROULLET.

M. le Président. - Vous savez, il est rare que la Région participe à des événements de cette nature. Là, très directement, même si pour la tour de contrôle il y a un accompagnement de l'État, sans officialisation, il y en aura donc un bien évidemment, mais, comme on le voit, les travaux ne sont pas totalement bouclés.

Dominique ?

M. FORISSIER. - Oui... on est presque au bout, là. C'est pour qu'on puisse prévoir.

M. ROULLET. - Compte tenu de l'importance, effectivement, de l'engagement régional sur le plan financier mais aussi en matière de développement économique et d'emploi, en sachant qu'on a pu conclure avec l'occupant, il y aura bien évidemment une inauguration à la fois du hangar et de la tour de contrôle et on vous précisera dès qu'on le pourra la période pour cette inauguration...

M. FORISSIER. - J'y compte bien.

M. ROULLET. - ...à laquelle, bien sûr, vous serez invité, comme administrateur de l'aéroport mais aussi comme conseiller régional.

M. FORISSIER. - Et comme militant, comme je suis militant de l'aéroport.

M. le Président. - Merci beaucoup pour cette précision.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président. - Nous abordons les rapports de la Commission « Territoires, Agriculture, Alimentation », et c'est Madame SAUTREUIL qui rapporte.

TERRITOIRES, AGRICULTURE, ALIMENTATION

Rapport 21.06.26.62 - Direction de l'Aménagement du territoire

A VOS ID

Attribution de subventions

Sélection d'initiatives

Mme SAUTREUIL. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président. - Monsieur FESNEAU.

M. FESNEAU. - Même vote, Monsieur le Président, mais sur ce dispositif « A vos ID » et sur un certain nombre de politiques publiques, d'abord parce qu'on démarre un mandat, même s'il y a des choses qui se poursuivent, nous souhaiterions avoir, peut-être à date – je crois qu'un collègue l'a dit sur un autre sujet –, un bilan, une évaluation de ces politiques. Je ne sais pas si c'est en CP, en commission ou en session et peu importe le lieu, au fond, puisque ce sera public, mais qu'on ait un élément à date de bilan sur cette politique-là, par exemple.

M. le Président. - Ce sera fait, Monsieur FESNEAU. Nous avons commencé à y travailler avec le vice-président en responsabilité des Territoires. Ce sera fait.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.26.64 - Direction de l'Aménagement du territoire

Conventions Région/Département

Cher :

Attribution de subventions au titre des « résidences seniors »

Eure-et-Loir :

Attribution de subventions au titre du dispositif Bourg-Centre

Modification d'une subvention

Indre :

Attribution de subvention volet Logement des personnes âgées ou handicapées

Attribution d'une subvention à l'Agence d'attractivité de l'Indre

Indre-et-Loire :

Attribution de subventions au titre du volet « Santé et hébergement des personnes âgées et handicapées »

Loir-et-Cher :

Attribution de subventions au titre du volet « Domotique Logements HLM »

Loiret : volet santé - hébergement des personnes âgées

Attribution de subvention

Mme SAUTREUIL. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. On notera la non-participation au vote de Madame FERRON concernant l'attribution de subvention à l'OPH Val de Berry.

M. le Président. - Monsieur VIGIER.

M. VIGIER. - Merci, Monsieur le Président.

J'ai vu dans la convention Région/Département d'Eure-et-Loir qu'il y avait le dispositif Bourg-Centre qui était ciblé. Est-ce quelque chose qui va être étendu aux six départements de la Région ? Est-ce une première partie ? Parce qu'il y a 33 communes éligibles et la somme est tout de même assez restreinte, et c'est normal car nous sommes en fin de programmation. Sur cette convention Région/Département, Monsieur le Président, comment on balise l'avenir ?

M. le Président. - Monsieur ROULLET.

M. ROULLET. - Le dispositif Bourg-Centre en Eure-et-Loir, c'est une initiative du Département et il appartient donc aux autres départements de se déterminer par rapport à ce dispositif. S'ils le faisaient, il y aurait évidemment le même traitement en ce qui concerne la Région et on verrait dans quel cadre cela pourrait s'inscrire, étant entendu que les conventions Région-Département se termineront fin 2021.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.26.67 - Direction de l'Aménagement du territoire

Contrats régionaux

Subvention de fonctionnement 2021 à l'Association pour la Promotion de la Politique des Pays dans la Région Centre-Val de Loire (A3P)

Mme SAUTREUIL. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président. - J'ai deux interventions, la première de Madame FAUQUET.

Mme FAUQUET. - Monsieur le Président, si on doit parler des dispositifs « A vos ID » et plus largement des CRST, ce que je voudrais, au sein des Pays, qui, évidemment, ne gèrent pas que le CRST mais aussi les fonds LEADER, les contrats locaux de santé, etc., c'est qu'on arrive à avoir de vraies discussions sur le sens des Pays et le soutien de la Région, qui défend ses politiques régionales mais aussi la ruralité. En effet, on se retrouve maintenant souvent confrontés à des difficultés entre les présidents d'EPCI et la politique des Pays, et au sein des Pays, cela devient extrêmement compliqué. En plus, le CRTE a encore tout « chamboulé », car les maires des petites communes se sont retrouvés à présenter nos dossiers à la fois pour les fonds LEADER, pour le CRST et pour le CRTE, qui, d'ailleurs, ne les retient pas et nous dit d'aller voir la DETR. Bref, cela devient compliqué. Et, dans le cadre du CRTE, les présidents d'EPCI font porter ces projets communaux.

Par conséquent, on se retrouve, notamment dans les bilans à mi-parcours, si vous voyez ce que je veux dire, avec de vraies difficultés liées à des présidents d'EPCI qui se voient presque retirer leurs possibilités de projets de territoire du fait de ces choix qui sont faits par les communes au sein des CRST.

Vraiment, j'aimerais qu'un jour on en parle sérieusement, parce que cela devient très difficile à gérer.

M. le Président. - Merci, Madame FAUQUET.

Madame de PÉLICHY.

Mme de PÉLICHY. - C'était simplement une non-participation au vote concernant ma communauté de communes.

M. le Président. - Merci, ce sera pris en compte.

Monsieur ROULLET.

M. ROULLET. - Le débat, on peut l'avoir mais il existe au sein des pays et il peut exister aussi au sein de la Commission « Territoires ». Vous faites état d'un certain nombre de difficultés ; je dirais qu'heureusement les pays sont peu affectés par les difficultés que vous évoquez. Je rappelle l'esprit des pays : c'est un accord de volontés, une rencontre entre une vision locale et une vision régionale qui conduit aux contrats de pays ou aux contrats d'agglos. Cela dépend aussi de la volonté des acteurs locaux.

On nous a trop souvent dit que la Région avait des cadres d'intervention qui pouvaient être éventuellement imposés, mais ce n'est pas du tout vrai. Quand on prend un premier bloc qui s'appelle l'emploi et le développement économique, je pense qu'on est tous d'accord pour l'emploi et le développement économique.

Et les autres priorités se déclinent en fonction de la spécificité des territoires. Par exemple, la biodiversité, ce n'est pas la même chose en Champagne berrichonne que dans le PNR de la Brenne ou dans un autre PNR. C'est un outil qui est à la disposition des territoires et il appartient en effet aux élus de territoire de le faire fonctionner. Il peut y avoir, et cela existe mais fait partie de la vie en général, des rivalités sur les territoires, mais je crois que les acteurs de territoire ne doivent pas confondre l'intérêt personnel avec l'intérêt qui peut être commun et qui est celui des pays.

Il y a un rapport sur l'association des pays qu'on finance, que je réunis avec la présidente actuelle de façon régulière, et on fait le point sur les pays et sur un certain nombre de sujets d'aménagement du territoire. Ce débat, on peut l'avoir aussi dans ce cadre, cela existe.

Ensuite, en ce qui concerne les communautés de communes, vous faites état des CRTE, qui sont des opérations du Gouvernement et de l'État en direction des territoires. La position de la Région a été exprimée, elle est très claire et je pense qu'il faut qu'elle soit relayée au niveau des territoires pour qu'à la fois il y ait un respect des politiques des pays et des politiques régionales et qu'il y ait un respect aussi des CRTE, c'est-à-dire des Contrats de relance et de transition écologique mis en place par l'État.

Et la seule façon d'établir ce respect, c'est de considérer que le CRTE concerne trois blocs.

- Le premier bloc, ce sont les politiques de l'État, puisque l'État avait dit que le CRTE avait vocation à remplacer l'ensemble des contractualisations, centres-bourgs, Territoires d'industrie, Petites Villes de demain et autres dispositifs.

- Le deuxième bloc, c'est le CRST, puisque l'État par la voix du préfet de Région et du préfet de Département nous a dit qu'il y avait de l'argent. Par contre, on nous a dit qu'on attendait des projets. La réponse est donc claire. Les projets existent dans les contrats de pays et les contrats d'agglomération, si bien que la solution la plus efficace, la plus lisible pour que les dispositifs ne se percutent pas et ne s'anéantissent pas, c'est que l'État puisse venir sur des projets CRST de son choix, en sachant que jusqu'en juin 2022, on a ouvert la possibilité de bonifier un certain nombre de projets dans le cadre de la relance et qu'on a ouvert la possibilité aussi de changer les projets. Dès lors, si l'État a une idée pour changer un projet dans un pays, il peut le proposer en accord avec la Région et le pays, et cela pourra aboutir. C'est la solution. Moi, je le vois, dans les pays, quand on dit qu'il y a un projet qui est à 20 % de subvention et que l'État contribue et qu'on monte à 30 %, je pense qu'il n'y a aucun porteur de projet qui peut refuser cette mécanique. Ainsi, le projet de territoire existe à travers le CRST, et l'État doit venir abonder.

- Le troisième bloc, c'est le bloc État. Si l'État souhaite abonder, accompagner un projet qui est hors CRST, il peut le faire, c'est sa liberté et il en a les moyens, puisqu'il nous l'a dit, et donc la Région ne viendra pas sur ces projets.

Par conséquent, cela me paraît tout à fait lisible et efficace.

M. le Président. - Merci.

Monsieur FESNEAU.

M. FESNEAU. - Évidemment, c'est la liberté de la Région, mais je n'ai pas entendu l'idée que la Région puisse venir sur des projets portés par l'État. Cela pourrait se faire dans tous les sens, me semble-t-il ; ce n'est pas seulement à l'État de venir sur les projets de la Région. Par ailleurs, je pense que l'objectif du Plan de relance n'est pas d'avoir des taux de subvention qui passeraient de 25 à 35 %. L'objectif du Plan de relance, c'est de faire en sorte que des projets qui n'auraient pas eu lieu ou des projets qui n'auraient pas eu lieu dans ces délais se fassent. Sinon, ce n'est pas une relance. Si le projet se fait quand même, il faut faire en sorte aussi que cela ne soit pas simplement des projets déjà calés et dont le plan de financement soit déjà établi. Dans cette hypothèse, où est l'effet relance ? En tout cas, il faudra m'expliquer où est l'effet relance.

Il est vrai que de ce point de vue, on voit bien qu'il y a des effets d'aubaine. On passe de 60 à 70 % et, au fond, tant mieux pour ceux qui en bénéficient. Mais, dans ces cas-là, ce sont plutôt ceux qui ont plus d'ingénierie qui en profitent et ceux qui en ont le moins, et notamment dans les territoires plus ruraux, qui n'ont pas de projet sous la main, en bénéficient moins. Il me semble que pour avoir, y compris côté Région, un peu de souplesse, il ne s'agit pas simplement de dire « vous n'avez qu'à mettre 10 % de plus, ce sera pas mal ». On pourrait dire aussi qu'on reste sur le même taux de subvention, car cela permet de faire d'autres projets. Il me semble que, à cet égard, si on veut accélérer les questions de transition – je crois que c'est une priorité qu'on peut partager –, ce serait un moyen utile de le faire.

M. le Président. - Merci, Monsieur FESNEAU.

On ne va pas rester sur ce sujet trop longtemps, mais je laisse Monsieur VIGIER puis Monsieur ROULLET dire un mot.

M. VIGIER. - Vas-y.

M. ROULLET. - Monsieur FESNEAU, en tant que membre du Gouvernement, je suis étonné que vous n'ayez pas intégré cette volonté de lisibilité, de simplification et d'aide aux territoires. La relance, c'est aussi pour permettre justement que des projets, en particulier des projets structurants, qui ne sont pas assez financés pour le moment en raison de la situation des collectivités bénéficient d'une aide supplémentaire de l'État pour qu'ils puissent se réaliser dans les meilleurs délais. Cela s'appelle la relance.

En ce qui concerne la politique de l'État, l'État souhaite effectivement une relance et une transition écologique. Eh bien écoutez, qu'il soit aux côtés de la Région puisque c'est l'État qui vient après la Région, qu'il puisse abonder des projets dans ce cadre-là. Mais, effectivement, et je terminerai par-là, c'est très politique, je n'ai pas oublié qu'il y aura des élections présidentielles l'an prochain.

M. le Président. - Merci.

Monsieur VIGIER.

M. VIGIER. - Ce qui me paraît important, c'est qu'on soit capable de mobiliser toutes les forces. J'ajoute un élément assez nouveau : c'est la première fois qu'il va y avoir des volets territoriaux de Contrats de plan État-Région, et le CRTE a été présenté comme cela. Quand on regarde dans les départements... Dans mon département, je sais que dans le PNR du Perche qui est présidé par Harold HUWART, il y a un pays, des agglos. Ainsi, pour une fois, c'est un ciblage qui, me semble-t-il, n'existait pas, qui est nouveau et on voit que des projets ont émergé.

Ce qui est intéressant, c'est d'accélérer la réalisation de ces projets. C'est pour cela que je posais la question tout à l'heure à Dominique ROULLET, au travers des Petites Villes de demain, pour savoir si, oui ou non, il y aura une inflexion de la politique régionale pour les accompagner. Est-ce que, dans le CRTE, vous allez être là avec nous ? Parce que les territoires, les porteurs, les communes, les intercos, les CRST sont déjà fléchés, les projets sont connus, les bilans à mi-parcours sont faits, ils sont en voie d'achèvement et on voit la préparation de nouveaux. En fait, on est de « nouveaux projets ». Nous, nous avons fait

émerger, si je prends l'exemple du CRTE, car j'ai un peu travaillé dessus, une dizaine de projets nouveaux structurants. Ce qui est intéressant, c'est de voir si, oui ou non, au moment où il y a un effort particulier de l'État... Cela ne sera pas toujours le cas et cela n'a pas toujours été le cas ; je me rappelle de 2012-2017 où on a fait moins 13 milliards d'euros de dotations aux collectivités. Il ne faut pas oublier ce qui s'est passé il y a quelques années.

Ainsi, au moment où on met un peu plus sur la table, savoir si, oui ou non, on peut faire en sorte... On a souvent ce débat ensemble, n'est-ce pas, cher Dominique ROULLET, il y a à mettre le « paquet » pour qu'on accélère, parce que, quelque part... Et, en plus, et cela, c'est pour faire plaisir à Charles FOURNIER, même s'il est parti, c'est pour la transition écologique. Ce sont donc des projets par définition vertueux.

M. le Président. - Monsieur GRICOURT.

M. GRICOURT. - Je suis un peu surpris des débats. Les CRTE sont un nouveau dispositif de contractualisation qui, comme l'a précisé le préfet de notre Département de Loir-et-Cher, a cette finalité mais qui n'a pas un centime de plus. Il faut donc arrêter de dire que c'est une impulsion, un effort particulier de l'État. On est bien sur un dispositif qui reprend les financements existants et qui va permettre une contractualisation. Des projets émergents, oui, mais les projets qui seront retenus le seront au détriment d'autres projets.

Chez nous, le Préfet a été très clair, il a dit : « Sachez qu'il n'y a pas un centime de plus. » Je crois que la parole du Préfet, c'est la réalité de ce qu'est l'engagement de l'État.

M. le Président. - En synthèse, je voudrais...

Monsieur FESNEAU ?

M. FESNEAU. - Monsieur GRICOURT, évidemment que c'est un budget de contractualisation. Mais si vous considérez que 100 milliards d'euros de Plan de relance, ce n'est pas un centime de plus...

C'est bien dans ce cadre-là que cela se fait, Monsieur GRICOURT. Il y a un certain nombre de dossiers qui ne sont pas encore engagés, qui sont liés au Plan de relance. On peut dire que cela n'existe pas, le Plan de relance, mais, pour le coup, cela existe et il me semble que ce ne sont pas que des centimes de plus, c'est un peu plus que des centimes. Je pense que vous partagerez avec moi le sentiment qu'ont beaucoup de collectivités aujourd'hui d'être quand même plutôt mieux accompagnées qu'elles ne l'étaient durant le mandat précédent. Voilà, c'est tout, c'est un fait. Les faits sont têtus, comme disait l'autre.

M. FORISSIER. - Puis-je dire un mot ?

M. le Président. - Un mot.

M. FORISSIER. - Très gentiment, je pense que là, on est en train de déraper dans un débat national. Moi, je pourrais dire que les 100 milliards, c'est de l'emprunt – un peu plus. Je pourrais dire qu'on ne sait pas ce qu'il se passera au lendemain de l'élection présidentielle pour les collectivités, parce qu'il faudra tellement rembourser d'argent que cela sera compliqué, quel que soit le gouvernement. Je pense donc qu'on va s'arrêter.

Moi, je voulais insister sur une chose. Quelle que soit la technique, et je rejoins ce que disait Marc FESNEAU sur les CRTE, qui sont une contractualisation nouvelle, efficace, j'observe que les contrats de pays, eux, sont passés de 4 ans à 6 ans en quelques années pour des montants comparables. Ils sont eux-mêmes bien souvent totalement bloqués. Nous connaissons tous des maires qui nous disent « on a été élus il y a un an, mais on n'a plus de place dans le contrat de pays, car tout a été déjà calé avec les précédents », etc.

Ma question, elle est plutôt au Président de la Région et à l'Exécutif régional : est-ce qu'on ne peut pas trouver, pour « booster » un peu plus la relance côté Région, un moyen d'accélérer la consommation, même la reprogrammation, même la renégociation à mi-parcours des contrats de pays ? N'y a-t-il pas quelque chose à faire à notre niveau pour accompagner cette relance ?

Je vais prendre un exemple concret, Monsieur le Président, et, d'ailleurs, je viendrai vous voir bientôt là-dessus. On a dans le cadre de « A vos ID » des dossiers qui ne sont pas acceptés alors même que les enveloppes, bien souvent, ne sont pas consommées. Je parle d'un pays que je connais et je crois que c'est partout dans tous les pays. Ce volet-là, c'est de l'argent qui dort. Pourquoi est-ce qu'on ne débloque pas les choses ? Ce sont des choses extrêmement concrètes qui sont peut-être moins élaborées, moins innovantes, puisque c'est toujours un mot à la mode, mais que parfois on nous demande ou que les services qui instruisent les dossiers nous demandent.

Je pense qu'on pourrait là aussi faire des efforts au niveau de la Région, et sur le déblocage des sommes dans « A vos ID », et sur une accélération des procédures des contrats de pays ou peut-être même des préfinancements, des à-valoir sur les futurs contrats de pays pour qu'en particulier les communes qui arrivent, les nouvelles équipes municipales qui ont des projets et qui ne peuvent pas le faire, parce que tout est déjà calé dans les enveloppes des contrats de pays, puissent elles aussi contribuer à relancer l'économie régionale.

M. le Président. - Merci.

Très rapidement, trois éléments.

D'abord, on n'est plus en campagne électorale, donc, en effet, Nicolas FORISSIER, on peut regarder les faits, et c'est très important.

Le premier point sera sur les chiffres et sur la méthode. Notre Région, cette année, et on en a déjà voté une partie, d'ailleurs, dans notre Décision modificative ensemble au mois de juillet, va augmenter son intervention en direction des territoires de 15 millions d'euros. Notre Région va augmenter son intervention en direction des territoires de 15 millions ; c'est plus de 20 % d'augmentation en pleine crise alors que nos ressources s'effondrent.

(Intervention de Monsieur FORISSIER - Inaudible)

M. le Président. - Non, je réponds.

Deuxièmement, nous avons voté, et c'était avant le renouvellement – Dominique y faisait allusion –, le principe de réactivité. En disant quoi ? En disant à des collectivités les éléments suivants. S'il y a des projets que vous ne pouvez pas réaliser, qui sont inscrits et que vous ne pouvez pas réaliser, dites-le-nous, abandonnez la position. La part que la Région avait prévu de mettre sur ses projets, nous la reportons immédiatement sur un autre projet de votre choix, de telle manière que celui-ci devienne immédiatement réalisable. La souplesse demandée est donc à l'œuvre, utilisez-la. Elle est à l'œuvre, nous l'avons votée, il n'y a aucun problème pour que nos services qui le font à longueur de journée puissent le mettre en œuvre.

M. FORISSIER. - Cela ne se sait pas assez.

M. le Président. - On l'a voté. On l'a voté ensemble ! Aujourd'hui, c'est vraiment à l'œuvre. C'est la réactivité, c'est la souplesse et cela participe, je le dis à Marc FESNEAU, directement de la souplesse nécessaire. La Région, si elle était restée figée, elle aurait, d'une certaine manière, non pas fait 15 millions en plus mais elle aurait fait des économies, puisque les projets ne se seraient pas réalisés. Là, globalement, elle mobilise plus que son budget.

Deuxième aspect, les CRTE. Je le dis devant les représentants nationaux, les CRTE, c'est compliqué sur les territoires. Les CRTE, pour l'intervention territoriale, correspondent à quoi ? Ils correspondent en gros à la volonté, comme Dominique l'a dit, d'avoir non pas 36 conventions mais une seule, et cela, c'est une bonne chose. Cela correspond à la volonté de l'État de fonctionner plutôt dans un conventionnement sur un projet global. Ce n'est pas le préfet qui donne, quand on passe, une enveloppe, et puis on se reverra dans six mois ; cela, ce n'est pas respectueux des collectivités territoriales et cela ne permet pas aux territoires de définir des priorités. C'est donc une bonne chose. Cela correspond à la fusion du FNADT et de la DSIL pour les opérations territoriales.

Et il y a la question posée par Marc GRICOURT. Entre des affirmations qui ont été tenues au départ et notamment par le préfet de Région de l'époque – FNADT, DSIL dans ces CRTE vont être sensiblement augmentés – et ce qu'on entend aujourd'hui dans les territoires, ce n'est pas la même musique. Je vous le dis parce que c'est quand même très important que les choses soient dites. Les collectivités ont besoin de savoir et nous, nous avons besoin de savoir, car nous sommes également des partenaires de ces collectivités.

Je veux dire aussi quelque chose suite à la question qu'a posée tout à l'heure notre collègue Christine FAUQUET.

Pour dire les choses telles que nous devons les dire, j'aime bien les pays mais j'aime bien quand on dit aussi que les pays, c'est l'espace d'un bassin de vie et de l'élaboration d'un projet global. Un bassin de vie et un projet global. Et ces pays ont, à l'échelle de notre Région, des réalités institutionnelles et des tailles diverses. Des réalités institutionnelles parce que, parfois, c'est une communauté de communes ou une agglomération, etc., et parfois ce sont plusieurs communautés de communes. La taille en termes de population, la taille des bassins de vie n'est pas égale. On a donc des réalités très différentes, et qu'est-ce qu'il s'est passé depuis la création des pays ? Une montée en puissance de la notion d'intercommunalité. Il faut donc – c'est le sens, je crois, de l'interpellation – que nous prenions en compte la nécessité de penser « bassin de vie » parce que c'est là qu'on peut appréhender véritablement des besoins d'un territoire, des besoins des citoyens qui habitent ce territoire, donc l'élaboration d'un projet à l'échelle d'un territoire et, ensuite, la prise en compte de la légitimité de ces communautés de communes qui composent les territoires en articulant et en faisant en sorte que ce soient les communautés de communes qui soient, elles, à l'opérationnel de la déclinaison des projets. Il y aura certainement, dans les évolutions futures, à prendre en compte cette montée en puissance des ComCom. On a commencé à le faire, puisque depuis quatre ans maintenant, Dominique, les présidents et présidentes de ComCom signent, parce qu'il n'y a pas que le maire de la ville-centre, les contrats de pays. Mais je sais, j'entends, comme Dominique, que les calages entre la responsabilité globale, bassins de vie, pays et intercommunalités sont peut-être de plus en plus complexes. On va le dire comme cela.

Il faudra donc que nous réfléchissions. Moi, je continue à penser, et ce sera un débat entre nous à l'avenir, que le bassin de vie fait sens si on veut répondre à nombre de sujets qui sont des sujets essentiels. Ainsi, la question qui est posée est complètement légitime, et des précisions apportées en direction du Gouvernement dans la mise en place des CRTE. Il ne faut surtout pas que les CRTE perturbent, il faut que ce soient des moyens en plus et il faut que ce soit des convergences. Honnêtement, quand vous dites transition environnementale, quand vous dites services à la personne, je n'ai pas d'inquiétude *a priori*, mais comprenez bien aussi que lorsqu'on est appelé, sur des conventions existantes, à augmenter considérablement l'intervention de la Région, on ne peut pas en même temps, physiquement, financièrement aller sur des projets qui seraient élaborés sans connexion avec ce qu'a priorisé le territoire. C'est cela le sens de nos échanges.

Concernant le rapport, on rappelle le vote ?

Mme SAUTREUIL. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.26.68 - Direction de l'Aménagement du territoire

Contrats régionaux

Attribution de subventions à diverses opérations au titre des Contrats territoriaux

Modifications des délibérations, CPR n° 21.05.26.69 du 21 mai 2021, CPR n° 18.10.26.90 du 16 novembre 2018, CPR n° 21.04.26.83 du 16 avril 2021, CPR n° 20.08.26.76 du 14 octobre 2020, CPR n° 21.05.61.13 du 21 mai 2021, CPR n° 20.08.26.76 du 14 octobre 2020, CPR n° 18.04.26.63 du 13 avril 2018 et CPR n° 21.05.26.113 du 21 mai 2021

Fonds de Développement du Sud : modification de la délibération CPR n° 21.05.26.69 du 21 mai 2021

Mme SAUTREUIL. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. On notera la non-participation au vote de Madame FERRON concernant la réhabilitation thermique de 31 logements collectifs à Bourges et, ce qui n'est pas notifié, la non-participation de moi-même concernant la modification de la délibération relative à l'aménagement de la Prairie des Étangs à Dordives.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de Madame DE PELICHY sur le dossier concernant la Communauté de Communes des Portes de Sologne)

Rapport 21.06.26.69 - Direction de l'Aménagement du territoire

Mesure de la Plateforme pour une région 100 % santé

Approbation du cahier des charges de l'appel à manifestations d'intérêt « Résidences Pro Santé »

Mme SAUTREUIL. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.26.73 - Direction de l'Aménagement du territoire

CPER 2021-2027

Approbation de la convention d'objectifs pluriannuelle 2021-2023 entre l'État, la Région et le centre de ressources Villes au carré

Attribution de la subvention 2021

CPER 2015-2020

Télé médecine : modification d'une subvention et de la délibération n° 18.09.26.78 du 17 octobre 2018

Mme SAUTREUIL. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. On a une abstention du groupe Rassemblement National et Alliés concernant la convention d'objectifs pluriannuelle 2021-2023 entre l'État, la Région et le centre de ressources Villes au carré. Il y a une abstention du groupe Rassemblement National et Alliés concernant la CPER 2021-2027.

M. le Président. - Et la non-participation de Monsieur GILLE à ce qui vient d'être signalé.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National et Alliés concernant la convention d'objectifs pluriannuelle 2021-2023 entre l'État, la Région et le centre de ressources Villes au carré et la non-participation au vote de Monsieur GILLE)

Rapport 21.06.31.33 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
CAP FILIÈRES - FILIÈRES LOCALES
Attribution de subventions à divers bénéficiaires dans le cadre des CAP Filières
Approbation de conventions, d'avenants
Affectation de crédits

Mme SAUTREUIL. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. On a une abstention du groupe Écologie et Solidarité concernant le Cap Viticulture 3 pour les aides à la certification HVE et la certification HVE toutes filières.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologie et Solidarité concernant le Cap Viticulture 3 pour les aides à la certification HVE et la certification HVE toutes filières)

Rapport 21.06.31.34 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
Promotion de l'agriculture - Alimentation
Attribution de subventions
Approbation de conventions
Affectation de crédits

Mme SAUTREUIL. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.31.35 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
Attribution de subventions relatives à l'accompagnement des entreprises agricoles,
volets ressources humaines, agriculteurs en situation de fragilité et
accompagnement stratégique
Approbation de conventions types
Affectation de crédits

Mme SAUTREUIL. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.31.36 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
Accompagnement à la conversion AB, accompagnement à la certification HVE,
diagnostic HVE - Volet biodiversité dans les fermes bio : attribution de subventions
Approbation de conventions types
Affectation de crédits

Mme SAUTREUIL. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. On a une abstention du groupe Écologie et Solidarité concernant l'accompagnement à la certification HVE via l'option A.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologie et Solidarité concernant l'accompagnement à la certification HVE via l'option A)

Rapport 21.06.31.37 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
CAP FILIÈRES - CAP BOVINS VIANDE 4G
Adoption du PROGRAMME TRANSVERSAL DES ABATTOIRS RÉGIONAUX
Approbation d'une convention
Affectation de crédits

Mme SAUTREUIL. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport et il me semble que le groupe Rassemblement National et Alliés émettait une abstention sur un point.

M. le Président. - Monsieur NIKOLIC.

M. NIKOLIC. - Le rapport porte beaucoup sur l'aspect financier et on aurait aimé qu'il y ait un état des lieux sur le bien-être animal, pour savoir également quels abattoirs pratiquent l'abattage rituel et quels sont les modes d'abattage selon les abattoirs. Je trouve que c'est aussi intéressant au-delà de l'aspect financier.

Nous nous interrogeons également, car 89 % des animaux élevés dans notre Région sont abattus en dehors de notre Région. Nous demandons, alors qu'on évoque systématiquement, justement, les filières très localisées, s'il ne faudrait pas essayer de voir comment faire pour qu'il y ait des abattages plus à proximité. Cela limiterait les déplacements de camions ou autres. Je pense que cela irait dans le bon sens, même en termes d'écologie.

M. le Président. - Je souhaite dire à Monsieur NIKOLIC, et Monsieur FESNEAU le confirmera, que nous avons, avec des financements régionaux et avec des financements Plan de relance, engagé la rénovation de la totalité de nos abattoirs. La Région avait engagé avec Bourgueil, avec un certain nombre d'abattoirs des rénovations et un plan, ce qu'on a pu mener à bien avec l'intervention du Plan de relance en la matière.

Ainsi, sachez que depuis le travail qui a été engagé il y a une dizaine d'années – Bourgueil, le premier, ça doit être cela – on a sauvé des abattoirs qui étaient dans des situations totalement lamentables et qui risquaient, en effet, de faire que l'élevage, à terme, ne puisse plus se développer à l'échelle de notre Région, notamment s'agissant des vaches de petites exploitations de proximité. Tout n'est pas fait mais je vérifierai vos chiffres, qui me paraissent un peu excessifs sur le nombre d'animaux qui partent à l'extérieur. Je vous donnerai les éléments d'information, mais cela fait partie des priorités de la Région.

Monsieur FESNEAU ?

M. FESNEAU. - Pour confirmer ce que vous dites et compléter, effectivement on ne peut que se réjouir du fait qu'on ait avancé significativement. Il y avait beaucoup de retard dans les abattoirs et c'est ce qui faisait peser dans beaucoup de territoires des risques de fermetures pour des questions de bien-être animal et de normes qui n'étaient plus respectées. Je pense que c'est plutôt, de ce point de vue, une bonne chose.

Reconnaissons que le tissu des abattoirs s'est également profondément modifié en vingt ans ; la vérité est aussi celle-là. Je ne sais plus combien il y en avait mais il y en avait beaucoup plus, aussi parce que, et cela a été dit, d'ailleurs, dans notre discussion en Commission, nous ne sommes pas une Région qui concentre l'élevage, si bien qu'on vient souvent collecter sur les marges et c'est ce qui pose un certain nombre de difficultés. C'est à cela qu'il faut qu'on réfléchisse.

Et puis, Monsieur le Président, il faudrait peut-être qu'on réfléchisse, parce que cela, ce sont des dispositions qui ont été votées dans la loi EGalim si j'ai bonne mémoire, à la question des abattoirs mobiles ou des abattoirs de plus petite dimension, même si la question des normes est aussi une question prégnante et coûte de l'argent, et c'est évidemment important de le dire. Mais quand on est dans des dispositions à essayer de développer les circuits de proximité ou les circuits courts, c'est vrai que les abattoirs de grandes distances posent parfois quelques questionnements.

Il faudra donc qu'on regarde s'il n'y a pas, peut-être, des opportunités. C'est assez peu né, ces affaires d'abattoirs mobiles, mais il y a peut-être des choses qu'on pourrait essayer de développer.

M. le Président. - Merci.

Monsieur FORISSIER, qui est concerné par les situations d'abattoirs.

M. FORISSIER. - Je suis plus que concerné depuis des années et c'est certainement, en tant qu'élu local, le dossier le plus compliqué que j'ai eu à gérer.

Je voudrais faire remarquer qu'on peut toujours se battre, y compris avec l'aide de la Région, ce qui s'est passé pendant dix ou quinze ans sur l'abattoir de La Châtre pour moderniser, investir, mettre aux normes, former, on n'est jamais à l'abri d'une caméra de L214, introduite illégalement, qui produit des images sorties de leur contexte et qui font fermer l'abattoir. Et cela a été le cas, je dois le dire, sans le soutien vraiment solide du ministre de l'époque Monsieur GUILLAUME, ce qui n'a été le cas ni de son prédécesseur ni de son successeur.

Cela étant, encore une fois, je pense qu'il faut qu'on ait une réflexion très approfondie sur cette question des abattoirs dans la Région, car c'est un sujet qui n'est pas simple, et je ne suis pas du tout certain – je le dis à Marc FESNEAU très fraternellement – que les abattoirs mobiles soient une solution. Je pense qu'en réalité, les exigences, et en termes sanitaires, et en termes de bien-être animal, donc de formation des personnels mais aussi d'investissement pour ce bien-être animal, sont telles que les abattoirs mobiles nous ramèneraient avec de gros risques à des périodes bien anciennes. J'ai encore le souvenir, quand j'étais très jeune, de ce qu'on faisait dans la cour de la ferme ; ce n'était pas du tout ce que nous faisons et ce que nous souhaitons, ni ce que la société souhaite aujourd'hui. Alors, je sais bien que ce serait plus moderne, je l'ai bien compris, c'est évident, mais j'ai un peu l'impression que cela nous ramènerait... Voilà.

Je crois que la Région va devoir continuer à investir, Monsieur le Président. Il ne faut pas qu'on pense que le programme qui est en œuvre, là, va suffire ; on va devoir continuer à investir. Moi, je suis ouvert à toute réflexion et j'y contribuerai s'il le faut, mais je voulais quand même rappeler tous ces éléments, parce que, quelquefois, on a des débats sur les abattoirs qui sont vus de très, très loin. Mais quand vous connaissez le problème de l'intérieur, que vous êtes à 4 heures du matin sur place pour voir les équipes et faire en sorte que cela se passe bien pour ce qui est certainement un des métiers les plus difficiles au monde, votre perspective change, si je puis me permettre.

M. le Président. - Merci, Monsieur FORISSIER.

Madame GIRARD, la vice-présidente, a demandé la parole.

Mme GIRARD. - Merci, Monsieur le Président.

Je vais pouvoir répondre aux deux interventions entre l'abattoir mobile et l'abattoir de proximité. Je pense qu'il faut quand même arrêter d'avoir l'image du tas de fumier, car on l'entend depuis des années, et il faut aussi arriver à être dans l'idée que c'est une complémentarité. En effet, il faut appuyer les abattoirs de proximité mais il faut aussi permettre aux éleveurs d'avoir un outil qui puisse se déplacer et surtout un outil qui mette le bien-être animal en avant. Abattre un animal sur sa ferme, c'est aussi une mise en avant du bien-être animal, cela permet aussi de faire circuler de la viande et non pas des animaux vivants, et, du coup, on réduit aussi à ce niveau-là.

Cependant, je voudrais répondre à Monsieur NIKOLIC sur le bien-être animal, n'oublions pas non plus les analyses sur le bien-être des opérateurs. Là, en revanche, je rejoins Monsieur FORISSIER, c'est un des métiers les plus contraignants, les plus difficiles et dans lequel on a demandé des cadences qui étaient intenable. Et c'est pour cela que les abattoirs ont disparu, parce qu'on a tout regroupé sur des secteurs d'élevage, à certains endroits, et, aujourd'hui, on voit l'élevage qui commence à disparaître.

Par conséquent, je pense qu'il n'y a pas que l'abattoir qui a besoin d'être travaillé. Il y a toute la spécificité élevage dans notre Région qui a besoin d'être soutenue. Ainsi, il faudra, en effet, être tous ensemble autour de la table pour pouvoir y travailler.

M. le Président. - Merci.

Oui, Monsieur GRICOURT.

M. GRICOURT. - Merci à notre collègue vice-présidente pour ces précisions, et au risque de surprendre, je soutiens Marc FESNEAU dans cette démarche de développement des abattoirs itinérants, qui peuvent répondre à une réalité de besoins de certains éleveurs comme l'a présenté notre collègue et aussi, je le dis, notamment dans nos territoires urbains, à des périodes particulières de nécessité d'abattages d'animaux pour des raisons religieuses – je pense aux fêtes religieuses de nos compatriotes de confession musulmane – qui sont toujours des périodes difficiles à gérer, même si nous sommes dans un dialogue permanent avec les préfetures. Mais cela peut aussi être une réponse et éviter, du coup, des situations d'abattage sauvage dans un non-respect de certaines règles.

M. le Président. - Merci.

Le rapport, je le rappelle, était adopté à l'unanimité.

Mme SAUTREUIL. - Avec une abstention du Rassemblement National.

M. NIKOLIC. - Je précise que les chiffres que j'ai donnés tout à l'heure sont dans le rapport, page 4. Les 89 %.

M. le Président. - Non, ce n'est pas cela, ils portent sur certains types d'animaux. Quand on regarde la réalité des abattages, viandes blanches, etc., les volumes ne sont pas ceux-là, c'est ce que je voulais dire.

M. NIKOLIC. - Pour préciser également qu'évidemment je parlais d'une manière générale et j'ai dit que certains faits n'étaient pas évoqués, notamment le bien-être animal et l'abattage rituel, mais la condition des salariés fait aussi partie des priorités, évidemment je tiens à le souligner.

M. le Président. - Merci.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du Rassemblement National et Alliés.)

Rapport 21.06.31.38 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

CAP Filières

Validation des dossiers de demandes d'aides avec FEADER

Mesure 1, transfert de connaissance et actions d'information : TO1.2 transferts des réseaux d'acquisition de références 2021

Mesure 8, accompagner l'investissement dans les nouvelles techniques forestières (mécanisation des entreprises de travaux forestiers) - Sous-mesure 8.6 - TO 86

Attributions de subventions

Approbation de conventions

Affectation de crédits

Mme SAUTREUIL. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président. - Merci, Madame la Rapporteuse.

Nous passons aux rapports de la Commission « Transition écologique, Biodiversité, Air, Eau », et c'est Monsieur BRIDET qui rapporte.

TRANSITION ECOLOGIQUE, BIODIVERSITE, AIR, EAU

**Rapport 21.06.28.31 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE
CPIER 2021-2027**

Établissement public territorial du Bassin de la Vienne

Modification de la délibération CPR n° 21.01.28.59 du 22 janvier 2021 attribuant une subvention à l'Établissement public territorial du Bassin de la Vienne, dans le cadre de l'adhésion de la Région Centre-Val de Loire pour l'année 2021

M. BRIDET. - L'ensemble des membres de la Commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**Rapport 21.06.28.32 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**

CPER 2021-2027 - Conventions vertes

Adoption de conventions entre la Région Centre-Val de Loire et Eure-et-Loir Nature :

- adoption de la Convention verte cadre 2021-2023

- adoption de la Convention verte 2021-2023 concernant l'investissement

- adoption de la Convention verte 2021 concernant le fonctionnement

Adoption de Conventions vertes 2021 entre la Région Centre-Val de Loire et le GRAINE Centre, France Nature Environnement (FNE) Centre-Val de Loire, l'Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE) et la Fédération des Maisons de Loire, au titre du volet 3 « Formation modulaire » pour l'année 2021

Attribution de subventions à ces cinq associations

M. BRIDET. - Même chose, avis favorable à l'unanimité sur ce rapport des membres de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**Rapport 21.06.28.65 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PATRIMOINE NATUREL**

Convention Région - Conseil départemental d'Indre-et-Loire : volet transition énergétique et écologique

Attribution d'une subvention au Conseil départemental d'Indre-et-Loire pour l'acquisition et l'aménagement de l'Espace naturel sensible (ENS) de l'étang d'Archevêque (37)

Modification de la délibération CPR n° 20.04.28.33 du 15 mai 2020 attribuant une subvention au Conseil départemental d'Indre-et-Loire pour l'acquisition et l'aménagement de l'étang d'Assay (37)

CPER 2021-2027

Réserves naturelles régionales

Affectation d'une autorisation d'engagement pour une prestation de fournitures et services pour la maintenance et l'installation de « compteurs de visiteurs sur les réserves naturelles régionales et prestations associées » pour la période 2021-2024

M. BRIDET. - Sur tous ces points, les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.28.66 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

CPER 2021-2027

Mobilisation citoyenne COP régionale

Mobilisation pour le climat et la transition écologique

Attribution de subventions :

- **pour l'animation de Défis citoyens pour le Climat énergie :**
 - **à la Communauté de communes Beauce Val de Loire**
 - **à la Communauté de communes du Grand Chambord**
- **pour l'organisation d'événements de mobilisation**
 - **à la ressourcerie associative Récup' and Co**
 - **à l'Université de Tours**
 - **au MRJC 36**

Annulation de la subvention régionale attribuée à l'Association Nove Nove Cinco par délibération n° 20.07.28.74 du 11 septembre 2020

M. BRIDET. - Avis favorable des membres de la Commission à l'exception du groupe Rassemblement National et Alliés qui s'abstient au sujet de l'attribution d'une subvention à l'Université de Tours pour l'organisation de la Rentr'Ecolo et de la fresque du Climat à Tours.

M. le Président. - Monsieur NIKOLIC ?

M. NIKOLIC. - Je vais répéter ce que j'ai dit en Commission, on ne vote pas contre, on est d'accord sur le constat et sur le fait qu'il faut évidemment communiquer avec jeunes sur le réchauffement climatique et les conséquences qu'il peut avoir. Comme je l'ai dit en Commission, je ne savais pas ce qui était évoqué concrètement pour lutter contre ce réchauffement climatique. Là, évidemment, cela devient beaucoup plus idéologique, et dans le doute, on préfère s'abstenir.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National et Alliés concernant l'attribution d'une subvention à l'Université de Tours pour l'organisation de la Rentr'Ecolo et de la fresque du Climat)

Rapport 21.06.28.70 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
- Service Transition énergétique

Opérations présentées dans le cadre du protocole d'accord sur le contenu du Contrat de plan État-Région pour la période 2021-2027 signé par le Conseil régional et l'État

Attributions de subventions - Filières rénovation énergétique des bâtiments 2021-2027 et énergies renouvelables bois, méthanisation, géothermie 2021-2027 -

Filière hydrogène - Dispositif 1 € Citoyen = 1 € Région

Affectations de crédits

Modifications de délibérations

M. BRIDET. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président. - Monsieur NIKOLIC ?

M. NIKOLIC. - Je vais être embêtant et je vais répéter ce que j'ai dit en commission, on soutient à la fois la filière hydrogène et les énergies renouvelables thermiques. Toutefois, concernant les méthaniseurs, nous avons voté pour car nous considérons que cela permet à des agriculteurs en difficulté de dégager plus de marges, mais je ne pense pas qu'à terme, ce sera la solution. On le sait, aujourd'hui les agriculteurs sont parfois obligés de faire deux cultures dans l'année pour nourrir ces méthaniseurs, et je ne crois pas qu'à terme ce soit la solution pour produire de l'énergie sur notre territoire.

M. le Président. - Merci, Monsieur NIKOLIC.

Monsieur FESNEAU puis Monsieur VIGIER.

M. FESNEAU. - Je conseillerais à Monsieur NIKOLIC de regarder précisément ce qu'il se passe sur les méthaniseurs et en particulier sur ceux qui sont financés dans le cadre du Contrat de plan État/Région, s'ils sont financés Région ou ADEME, parce que, justement, la question de l'approvisionnement est à chaque fois posée et la part de l'approvisionnement doit être très principalement – je n'ai plus cela en tête mais j'ai suivi un ou deux dossiers – et majoritairement une affaire de déchets. Ce n'est donc pas simplement une question de revenu pour les agriculteurs, même si c'est parfois fort utilement un revenu pour eux, c'est surtout et principalement une question de traitement des effluents d'élevage ou des déchets organiques venant d'autres sources.

Ainsi, ne laissez pas croire qu'on fait de la culture dédiée. En France, on n'a pas choisi, et on peut même parfois se le reprocher, le modèle allemand de culture dédiée, et le modèle de développement de méthaniseurs est plutôt un modèle de traitement de déchets. Par conséquent, ne dites pas que cela n'a pas d'avenir, car des déchets, il y en aura toujours, des déchets végétaux en particulier mais aussi d'élevage, et j'imagine que vous êtes quand même favorables à l'élevage.

M. NIKOLIC. - Justement, pour pouvoir alimenter ces méthaniseurs, dans les faits, quand on discute avec des agriculteurs, certains nous disent qu'ils sont aujourd'hui obligés de partir vers une deuxième culture à l'année. Cette énergie qui est très subventionnée, je le disais, n'est pas, je pense, le meilleur moyen, à terme, pour produire de l'énergie sur notre territoire, même si évidemment on ne va pas être contre le recyclage des déchets. Mais l'augmentation constante du nombre de méthaniseurs va forcément entraîner le fait qu'il y aura autre chose que des déchets dans ces méthaniseurs, et c'est déjà le cas.

M. le Président. - Monsieur VIGIER et Monsieur FORISSIER, puis nous prendrons le vote.

M. VIGIER. - Monsieur le Président, je pense que Marc FESNEAU a bien dressé le tableau dans lequel nous sommes. D'ailleurs, au niveau de la Région, Monsieur le Président, et j'ai eu l'occasion de vous en reparler, on voit bien qu'à l'heure actuelle, derrière cette transition énergétique, il y a la capacité des populations à accepter la création, justement, des méthaniseurs, de l'éolien, du photovoltaïque.

Vous savez que des initiatives sont en train d'être prises dans les départements. Si je prends l'exemple de l'Eure-et-Loir, une réunion aura lieu à la mi-octobre pour voir comment on serait capable de porter ensemble un schéma départemental des énergies renouvelables, et je crois surtout qu'il faut que ce soit au niveau régional. C'est une compétence, me semble-t-il, importante que doit exercer la Région. C'est à la fois la rencontre de l'écologie, de l'économie, et je crois que ce serait bien que dans cette Région, qui a toujours eu l'ambition d'être un modèle en matière d'excellence énergétique, on essaie collectivement de porter cette ambition.

M. le Président. - Merci, Monsieur VIGIER.

Monsieur FORISSIER ?

M. FORISSIER. - Un mot pour aller dans le sens de ce qu'a dit Marc FESNEAU. Monsieur NIKOLIC, les textes, les choix français sont très clairs ; on peut rajouter le fauchage des cultures intermédiaires à hauteur de 10 à 15 % maximum. Le modèle français est exactement l'inverse, effectivement, du modèle allemand, et je pense d'ailleurs, à titre personnel, que c'est vertueux, car on doit conserver les hectares pour nourrir le monde, surtout si on veut le faire avec beaucoup moins de produits phytosanitaires – on ne va pas rentrer dans ce débat, on connaît les enjeux. La chose doit donc, à mon avis, être soutenue.

Le vrai sujet, et peut-être que la Région peut – j'ai un cas précis en tête – apporter son aide de ce point de vue, c'est plutôt le risque d'avoir de la part de la population un rejet en ce qui concerne le transport des matières. Le problème, ce sont les camions dans les méthaniseurs. Ce n'est même pas l'odeur. Allez visiter celui de Lamotte-Beuvron, il est en face du collège à l'entrée de la ville, on ne sent rien, il est impeccable. Le problème, ce sont les transports et je pense qu'on doit avoir une réflexion sur ce sujet. Mais ce n'est certainement pas, Monsieur NIKOLIC, ce que vous dites et je voulais, là aussi, aller dans le sens de ce qu'ont dit Marc FESNEAU et Philippe VIGIER.

M. le Président. - Merci pour cet échange.

M. VIGIER. - Il faudra l'inviter, Monsieur le Président, à découvrir...

M. le Président. - Mais il faudra faire un circuit complet.

Pour le Front National, c'était donc un vote... ?

M. NIKOLIC. - On a voté pour.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.28.71 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
GESTION DE L'EAU

Agences de l'eau - Contrats Eau Centre

- Approbation du contrat territorial milieux aquatiques du bassin-versant de la Théols (36) 2021-2023

- Approbation du contrat territorial milieux aquatiques du bassin-versant du Modon et du Traine-Feuilles (36) 2021-2023

- Approbation du contrat territorial milieux aquatiques du bassin-versant de l'Amasse (37-41) 2021-2023

- Approbation du contrat territorial milieux aquatiques et pollutions diffuses du Négron, Saint-Mexme, Vienne aval et affluents (37-86) 2021-2023

M. BRIDET. - Les membres de la Commission ont également émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.28.72 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PATRIMOINE NATUREL
CPR 2021-2027 - Parcs naturels régionaux
Contrats de parc 2021-2023 avec les Parcs naturels régionaux (PNR) Loire-Anjou-Touraine, Brenne et Perche
Attribution de subventions dans le cadre du soutien de la Région à la révision des chartes des Parcs naturels régionaux
Mise en révision de la charte du Parc naturel régional du Perche : périmètre d'étude et modalités d'association des partenaires
Modification de la délibération CPR n° 18.04.28.49 du 13 avril 2018 attribuant une subvention au PNR Loire-Anjou-Touraine dans le cadre d'une étude
Modification de la délibération CPR n° 20.05.28.51 du 12 juin 2020 attribuant une subvention au PNR Loire-Anjou-Touraine dans le cadre du programme annuel d'opérations 2020

M. BRIDET. - Tout cela a recueilli également l'avis favorable à l'unanimité des membres de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président. - Merci, Monsieur le Rapporteur.

Nous passons aux rapports de la Commission « Culture, Tourisme, Coopération internationale », et c'est Madame GLOANEC-MAURIN qui rapporte.

CULTURE, TOURISME, COOPERATION INTERNATIONALE
--

Rapport 21.06.24.24 - Direction de la Culture et du Patrimoine
Aménagement culturel du territoire et publics
1/ Convention Département de l'Indre (36) - Animation musicale du territoire - Attribution de subventions à des associations musicales en investissement et fonctionnement - Affectation des crédits
2/ Convention département de l'Indre (36) - Attribution de subventions à l'association « Odase » et à la « CMF-Fédération des sociétés musicales de l'Indre - UDESMA 36 » (FSMI) et approbation des conventions afférentes - Affectation des crédits
3/ Animation culturelle locale - Attribution de subvention - Affectation des crédits
4/ Autres opérations de développement local - Attribution de subventions en fonctionnement et en investissement et approbation des conventions afférentes - Affectation des crédits
5/ Approbation de l'avenant n° 1 à la convention financière pour le Centre dramatique national d'Orléans sur une action - Autres opérations de développement local

Mme GLOANEC-MAURIN. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.24.25 - Direction de la Culture et du Patrimoine

ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN

A/ Création Arts visuels

Attribution de subventions et affectation des crédits

B/ Soutien aux manifestations artistiques et culturelles - Expositions,

Manifestations et Résidences Arts visuels

- Attribution de subventions et affectation des crédits

- Approbation d'une convention pluriannuelle d'objectifs

C/ Adoption du règlement intérieur définissant les modalités d'application de la procédure du 1 % artistique

Mme GLOANEC-MAURIN. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président. - Madame PARIS ?

Mme PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Comme j'avais pu l'évoquer en Commission, je me réjouis et notre groupe se réjouit de la relance du 1 % culturel, qui avait été mis de côté. J'avais interpellé les membres de la Commission sur la nécessité, à mon sens, d'associer les lycéens au choix de l'œuvre qui pourra être sélectionnée. On le sait, on a des comités établis de manière réglementaire, mais je pense qu'en amont, dans un souci de démocratisation culturelle, le but étant aussi de rendre l'art accessible et d'avoir une œuvre dans un établissement public comme un lycée, et alors qu'on se rend compte aujourd'hui que les jeunes se désintéressent de l'art, les associer dans le processus de sélection serait un geste fort. Je crois qu'il faudrait mettre en place un processus en ce sens.

M. le Président. - Merci.

Mme CANETTE. - Je pense qu'on ne peut être que d'accord avec ce qui vient d'être dit. Il faut qu'on voie comment.

Mme GLOANEC-MAURIN. - Cette remarque, lors de la Commission, a été unanimement entendue et rapportée bien sûr aux services, pour l'organisation d'un comité de sélection. L'organisation est déjà fixée mais la remarque a été entendue.

M. le Président. - Mais il faudra bien caler la procédure, parce que tout cela est très encadré par les marchés.

Mme GLOANEC-MAURIN. - C'est ce que j'ai dit.

M. le Président. - Nous avons une commission officielle qui est installée avec des spécialistes, d'ailleurs, un ou deux élus y siègent, et il faudra que nous fassions en sorte qu'il n'y ait pas « on vous a consultés mais cela n'a servi à rien ». Cela ne veut pas dire que ce sont les lycéens qui feront la décision, mais il faudra qu'on soit très vigilant sur l'articulation des procédures.

Mme GLOANEC-MAURIN. - Je n'ai pas dit que la remarque avait été acceptée, mais qu'elle avait été entendue, pour les raisons que vous évoquez, Monsieur le Président.

M. le Président. - Madame FAUQUET ?

Mme FAUQUET. - Une petite question. Dans le règlement intérieur, il est prévu, justement, qu'un conseiller régional participe, mais il n'y a pas son nom. Je voulais savoir s'il avait été désigné. Toujours pas ? (*Non*)

Et une petite remarque. Il faudrait peut-être aussi pousser les autres collectivités, surtout quand on les subventionne dans des gros projets, à faire de même.

M. le Président. - Ok.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.24.26 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Politique Jeunesse artistique et culturelle

Direction Europe et International - Direction adjointe de la Coopération internationale

A/ Ambition culturelle - Parcours Éducation artistique et culturelle - Aux Arts, Lycéens et Apprentis ! - Mesure 7

Attribution de subventions, au titre de l'année scolaire 2021-2022, en direction des établissements scolaires de la Région Centre-Val de Loire et affectation des crédits

Attribution d'une subvention, au titre de l'année scolaire 2021- 2022, en direction d'une zone de partenariat stratégique et affectation des crédits

Approbation des demandes de report des projets votés au titre de l'année scolaire 2020-2021 sur l'année scolaire 2021-2022

B/ Ambition culturelle - Parcours Éducation artistique et culturelle - Mesure 7

Attribution de subventions au titre du Programme de résidences d'artistes dans les lycées agricoles pour l'année scolaire 2021-2022 et approbation de la convention entre la DRAAF, la DRAC et la Région Centre-Val de Loire et affectation des crédits

C/ Ambition culturelle - Parcours EAC YEP'S - Mesure 7

Affectation des crédits sur l'AE 2019-2394

Mme GLOANEC-MAURIN. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. Toutefois, il y a un vote contre du groupe Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen concernant l'attribution d'une subvention pour un projet de fiction sonore aux élèves du lycée Tariq Ibri Ziad de la ville d'Azrou dans la Région Fès-Meknès au Maroc.

Les membres de la Commission « Éducation, Lycées, Jeunesse, Démocratie, Sports » ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président. - Monsieur FESNEAU.

M. FESNEAU. - C'est pour dire que c'est un avis favorable sur l'ensemble du rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.24.27 - Direction de la Culture et du Patrimoine

INDUSTRIES CULTURELLES

A/ Ambition culturelle - Contrat d'objectifs et de moyens télévisions locales (COM TV) - Mesure 9 / Aide à la création cinéma et audiovisuel

Approbation des avenants n° 1 aux conventions bilatérales conclues en 2020 avec les télévisions régionales BipTV, TV Tours et France Télévisions

B/ Ambition culturelle - CNC ACC - Mesure 9

Attribution de subventions, affectation des crédits et approbation des conventions afférentes

C/ Ambition culturelle - Fonds de soutien Musiques actuelles - Mesure 14

Abondement du fonds de concours créé par la DRAC, approbation de la convention financière 2021 et approbation de l'avenant n° 2 à la convention n° 2019-00137079 avec la Fracama

Mme GLOANEC-MAURIN. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président. - Nous avons une demande de parole de Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER. - Même vote, mais je profite de ce qu'on parle de télévision et de cinéma pour interroger la vice-présidente. On a appris, et j'en ai moi-même été directement informé, la présence de notre cinémobile, payé par le Conseil régional, ainsi que ses frais de fonctionnement, à Douarnenez, dans le cadre du festival de Douarnenez dans le Finistère. Je

voulais savoir si c'était fréquent que le cinémobile de la Région aille dans d'autres régions, si c'était facturé, dans quel cadre, si c'était un partenariat. On préférerait que notre cinémobile soit dans une commune de nos territoires.

M. le Président. - Madame la Vice-présidente.

Mme BENASSY. - Je n'ai pas d'information sur cette présence du cinémobile dans d'autres régions, mais je me renseignerai auprès de Ciclic pour savoir quelle est la politique et connaître les raisons de cela. Mais c'est certainement la promotion de la production audiovisuelle de la Région dans d'autres territoires.

M. FORISSIER. - Si c'est de la promotion et si c'est cadré... C'est une question que je pose. On a besoin de le savoir...

Mme BENASSY. - Ce sont des prestations facturées.

M. FORISSIER. - ...car c'est quand même un peu surprenant. J'ai des habitants de la Région, je le vois moi-même, qui me disent « il y a le cinémobile de la Région à Douarnenez ». On veut bien, mais enfin...

Mme BENASSY. - Ce sont des prestations facturées.

M. le Président. - Madame GLOANEC-MAURIN.

Mme GLOANEC-MAURIN. - On peut se féliciter d'avoir un outil unique et exceptionnel, enfin pas unique car il y en a plusieurs, mais exceptionnel, et c'est toujours une promotion de la Région que d'avoir des cinémobiles hors Région. Pour rappel, en 2002, ou 2001, la Région Centre avait une présence au festival d'Avignon et elle avait emmené un cinémobile pour ce festival. Il était installé au cœur de la Cité des papes et cela avait fait beaucoup d'effet pour la promotion de ce magnifique outil que nous avons en Région.

M. FORISSIER. - D'accord, c'était le sens de ma question. Si c'est de la promotion, y compris sur les productions soutenues par le Conseil régional et Ciclic, cela me va très bien, au contraire. Mais la question était de bien le préciser, parce que si, par contre, c'était un prêt de matériel, cela ne répondrait pas du tout à la logique qui doit être la nôtre, me semble-t-il.

M. le Président. - D'optimiser la présence sur le territoire.

Madame CANETTE.

Mme CANETTE. - Évidemment, je n'ai pas, comme Madame BENASSY, d'éléments précis sur la situation, mais j'ai un petit historique. J'ai présidé cet EPCC, plus que cela même, nous en avons accouché, et, historiquement, l'objet premier de ces cinémobiles, c'est évidemment de se déployer sur les territoires pour ramener le cinéma et l'action culturelle autour du cinéma dans nos territoires, qui en ont besoin, notamment les territoires ruraux, mais pas seulement. Mais il arrivait régulièrement que les cinémobiles puissent sortir de la Région, soit à l'occasion de festivals pour porter l'image et l'action de Ciclic et de la Région, soit, effectivement, quand cela répondait à des demandes particulières et sur des temps où cela ne privait pas notre territoire de l'action culturelle, et il pouvait y avoir des prestations facturées. Là, j'imagine que c'est soit l'un, soit l'autre, et pas autre chose.

Mme FAUQUET. - Peut-être les deux. C'est facturé et cela fait la promotion de notre territoire.

Mme CANETTE. - Oui, aussi. En tout état de cause, c'est pour cela qu'on le faisait. Même quand c'est facturé, ce n'est pas rien de faire sortir le cinémobile et de faire connaître ce qu'on fait. Il n'empêche que quand c'étaient d'autres entités qui nous demandaient de l'utiliser, car ce n'est pas nous qui l'utilisons à l'extérieur, c'était facturé. Là, j'imagine que c'est la même chose.

Mme BENASSY. - Pour préciser les choses, en effet, ce sont des prestations facturées et c'est fait sur des périodes creuses du cinémobile. Cela n'a donc pas d'impact sur l'activité en Région.

M. le Président. - En précisant, mais je le vérifierai, que l'an passé, je crois, nous avons fait la même chose et – ce n'est pas du tout pour intervenir dans un débat politique – c'est Valérie PÉCRESE qui avait été émerveillée par l'initiative de la Région Centre-Val de Loire et qui, pendant la période d'été, l'avait loué pour le faire fonctionner dans certains quartiers.

M. FORISSIER. - Je note une nouvelle fois, Monsieur le Président, que vous avez vis-à-vis de Valérie PÉCRESE... Enfin, vous êtes très sensible à son charme ; à plusieurs reprises, je dois dire que...

(Rires)

M. le Président. - Voilà, pour que l'information soit complète.

Revenons à nos affaires, le rapport est donc adopté.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.24.28 - Direction de la Culture et du Patrimoine

PATRIMOINE CULTUREL

A/ CHAUMONT-SUR-LOIRE

Affectation de crédits sur AP 1317 pour provision travaux hydroécologiques - Acquisition de différentes parcelles sur la commune de Chaumont-sur-Loire pour l'aménagement des abords du site de La Pépinière de l'EPCC

B/ ÉVÉNEMENTS ET RÉSEAUX CULTURELS

Expositions et manifestations des musées - Attribution de subventions en fonctionnement et affectation des crédits

Expositions et manifestations des musées - Châteauneuf-sur-Loire, musée de la Marine de Loire - Report de l'exposition « Plantes voyageuses, une histoire des échanges et des goûts » en 2022 et prolongation du délai de validité de la subvention (n° EX010560)

C/ CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL

Attribution d'une subvention, approbation de la convention et affectation des crédits - Réhabilitation église (Mairie de Seigy)

D/ RECHERCHE INVENTAIRE GÉNÉRAL

Inventaire général du patrimoine

Achat de matériel photographique, affectation des crédits

Valorisation scientifique inventaire - Modification d'affectation sur l'AE 2020-2398

Mme GLOANEC-MAURIN. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.24.29 - Direction de la Culture et du Patrimoine

SPECTACLE VIVANT

A/ Institutions et réseaux du spectacle vivant

Attribution d'une subvention et affectation de crédits

Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'établissement public de coopération culturelle Abbaye de Noirlac

B/ Ambition culturelle - Création et parcours de production solidaire - Mesure 12

Modification de la dépense subventionnable pour une subvention accordée en 2021

Changement de bénéficiaire d'une subvention d'aide à la création - Approbation de la convention financière

C/ Ambition culturelle - Insertion professionnelle - Mesures 15 à 18

Attribution de subventions et affectation des crédits

D/ Aide à l'itinérance

Attribution de subventions et affectation des crédits

Mme GLOANEC-MAURIN. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**Rapport 21.06.24.74 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne
Nouvelles Renaissance(S] en Centre-Val De Loire**

A/ Appel à projet « événementiel » des Nouvelles Renaissance(s] 2021 : attribution de subventions et affectation des crédits

B/ Appel à projet « Utopies 2021 : réinventer » des Nouvelles Renaissance(s] 2021 : attribution de subventions et affectation des crédits

C/ Modification de la délibération CPR n° 21.04.24.54 en date du 16 avril 2021 et prolongation de la date de remise des bilans pour les projets d'Amirault « Les vigneronns de Latitude Loire inaugurent le nouveau Clos des Quarterons » (EX013937) et de Mer'veilles Nature « Mer'veilles Nature, festival de photographie animalière et de nature » (EX013944) reportés en 2022

D/ Modification de la délibération CPR n° 21.05.24.88 en date du 21 mai 2021 et prolongation de la date de remise des bilans pour le projet des Amis de Rochambeau « Célébration festive du 3 juillet 2021 » (EX014391) reporté en 2022

E/ Modification de la délibération CPR n° 21.05.24.88 en date du 21 mai 2021 et changements de lieux pour les projets d'ECB « Vaujourns de Fête » (EX014704) et « Fêtes du Vivant » (EX014716)

Mme GLOANEC-MAURIN. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président. - Une intervention de Christine FAUQUET.

Mme FAUQUET. - Où en sommes-nous avec l'opération Goût de France ? Avec le Covid, cela avait été reporté.

M. le Président. - On vous en dira plus normalement sous une dizaine de jours. J'ai à nouveau des rencontres avec les autorités nationales là-dessus, à la fois avec le ministère et avec Goût de France. Vous imaginez bien que c'est d'une grande complexité. Des décisions politiques qui ne nous appartiennent pas sont sur le point d'être finalisées.

Mme FAUQUET. - Merci, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.30.58 - Direction du Tourisme
Promotion et animation touristique
CAP' Développement Tourisme et Loisirs
Attribution de subventions à divers bénéficiaires
Approbation des conventions
Modification de délibérations et approbation de convention de solde d'une opération
Affectation des crédits

Mme GLOANEC-MAURIN. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.30.59 - Direction du Tourisme
CAP Hébergement touristique pour tous et mesure de relance de l'activité d'hébergement touristique
Renforcer l'offre d'hébergements
Attribution de subventions et affectation de crédits
Modification de délibérations et approbation d'un avenant et de deux conventions de solde

Mme GLOANEC-MAURIN. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport également.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.30.60 - Direction du Tourisme
Promotion et animation touristique
Plan de relance Tourisme
Dispositif « Vacances relocalisées en Centre-Val de Loire »
Tourisme de nature
Déploiement de la marque QUALINAT Qualité Tourisme
Attribution de subventions
Affectation de crédits

Mme GLOANEC-MAURIN. - Les membres ont également émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Mme GLOANEC-MAURIN. - Enfin, il n'y a pas de rapport concernant la coopération décentralisée.

M. le Président. - Merci, Madame la Rapporteuse.

Nous en avons terminé et nous passons aux rapports de la Commission « Emploi, Formations professionnelles, Insertion », et c'est Madame FISCHER qui rapporte.

Rapport 21.06.20.45 - Direction de la Formation professionnelle
Modifications de délibérations antérieures
Affectations de crédits

Mme FISCHER. - En fait, c'est une rallonge de subvention pour l'École de deuxième chance.

Il y a un addendum : le point concernant l'avenant n° 1 à la convention de fonctionnement de l'École de la deuxième chance de Blois a été retiré.

Il y a eu un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.20.47 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022
PLAN RÉGIONAL DE MOBILISATION POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DES JEUNES -
RENFORCER LES AIDES À LA MOBILITÉ - LUTTER CONTRE LES FREINS D'ACCÈS À
LA FORMATION PROFESSIONNELLE - MESURE AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE
COMBO PARFAIT JEUNE
Attribution des aides individuelles au permis de conduire pour les jeunes
Affectation des crédits liés au COMBO - Aide au tutorat

Mme FISCHER. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport également.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.20.61 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
PROGRAMME RÉGIONAL DE FORMATION
Approbation d'un protocole transactionnel

Mme FISCHER. - Il y a eu un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.20.75 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022
ACTION 43, KITS stagiaires de la formation professionnelle en formation à
distance
Approbation des conditions générales d'utilisation

Mme FISCHER. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport également.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.06.20.12 - Direction des Politiques d'orientation et de formation
PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES 2019-2022
Mise en œuvre de l'expérimentation « Identification des besoins en compétences »
par le GIP Alfa Centre-Val de Loire : modification de la délibération n° 21.02.20.56
du 19 septembre 2021 et approbation avenant n° 1 pour modification du taux de
prise en charge pour l'action « Appui individuel à la stratégie compétences des
entreprises »

Mme FISCHER. - Les entreprises se sont peu saisies du dispositif. La Région cherche à augmenter le taux de prise en charge pour voir si cela marchera mieux.

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité, même s'il y a eu des questions sur le fait que cette augmentation du taux de prise en charge aurait des conséquences réellement positives sur le fait que les entreprises s'en saisissent.

Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président. - Merci, nous en avons terminé avec les rapports de cette Commission.

Nous avons, comme je l'ai indiqué en présentant l'ordre du jour, un rapport qui porte sur une nouvelle vague de désignations de représentants dans un certain nombre d'organismes. Le document a fait l'objet d'échanges et il vous est aujourd'hui soumis. Vous en avez été destinataires.

Rapport 21.06.21.76 - Désignation des représentants de la Région Centre-Val de Loire au sein d'organismes extérieurs

M. le Président. - Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

Oui, Monsieur GODET ?

M. GODET. - Je voulais juste m'assurer de l'erratum par rapport à ce qui a été envoyé sur le PNR du Perche et vérifier que Jean-François BRIDET était bien titulaire.

M. le Président. - Oui, c'est confirmé.

Je mets aux voix.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président. - Je vous en remercie.

Nous avons maintenant à préciser que nous nous retrouverons le vendredi 15 octobre. Nous aurons l'occasion de nous retrouver avant dans le cadre des manifestations sur le terrain et dans les commissions. Vendredi 15 octobre pour la Commission permanente et notez bien, puisque le 11 novembre est un jeudi, que notre session aura lieu le mercredi 10 novembre.

Je vous remercie, bonne journée à tous.

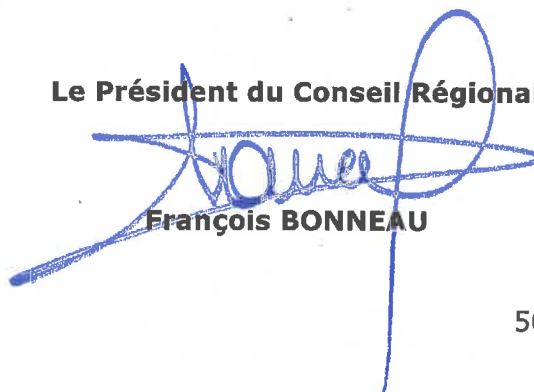
(La séance est levée à onze heures trente et une)

Le Secrétaire de Séance



Marc GRICOURT

Le Président du Conseil Régional



François BONNEAU